

## Article

---

« Effets redistributifs d'un régime d'allocation universelle : une simulation pour le Québec »

Abdelkrim Araar, Jean-Yves Duclos et François Blais

*L'Actualité économique*, vol. 81, n° 3, 2005, p. 421-484.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/013038ar>

DOI: 10.7202/013038ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [info@erudit.org](mailto:info@erudit.org)

## EFFETS REDISTRIBUTIFS D'UN RÉGIME D'ALLOCATION UNIVERSELLE : UNE SIMULATION POUR LE QUÉBEC\*

Abdelkrim ARAAR

Jean-Yves DUCLOS

*Département d'économie*

*CIRPÉE*

*Université Laval*

François BLAIS

*Département de science politique*

*Université Laval*

RÉSUMÉ – Nous simulons l'impact redistributif de trois scénarios d'instauration d'une allocation universelle (AU). Les simulations se font en maintenant *constant le solde budgétaire conjoint* des gouvernements provincial et fédéral. Un premier scénario B suppose qu'un ensemble de programmes sociaux et de dispositions fiscales est éliminé pour être subséquentement remplacé par une AU qui ne modifie toutefois pas les taux marginaux de la fiscalité des revenus des particuliers (FRP). Cet ensemble inclut la plupart des crédits d'impôt à l'égard des besoins essentiels et du soutien à la famille ainsi que d'autres paramètres du système fiscal et de transferts dont nous jugeons que l'abolition pourrait universaliser et simplifier le système de transferts et la fiscalité. Un deuxième scénario C modifie en plus les taux marginaux explicites de la FRP de façon à réduire certains des effets pervers de l'élimination de ces programmes. Un troisième scénario D élimine aussi la sécurité du revenu et l'assurance-emploi de manière à rendre le régime d'AU plus généreux, et modifie également les taux marginaux explicites de la FRP.

Le niveau de vie varie de manière importante selon les scénarios. Les plus affectées sont les familles monoparentales, qui enregistrent une baisse de 7,17 % dans le scénario B, mais une hausse de 3,3 % et 12,6 % respectivement dans les scénarios C et D. Les personnes vivant seules subissent des baisses de revenu moyen dans les trois scénarios. Les couples avec enfants sortent généralement gagnants peu importe les scénarios alors que les couples sans enfants ne subissent en moyenne que peu d'impact redistributif. Les personnes âgées

---

\* Ce travail constitue une version remaniée du chapitre 5 du rapport « Le revenu de citoyen-neté : revue des écrits et consultation des experts » remis au Fonds Québécois de Recherche sur la Société et la Culture (FQRSC). Nous remercions le FQRSC pour son appui financier.

sortent perdantes en moyenne du scénario C, mais gagnantes du scénario D, dans lequel leur niveau d'AU est redressé pour leur épargner les effets de la hausse des taux marginaux d'imposition.

Le scénario B augmente la pauvreté; le scénario C la réduit pour les familles avec enfants et pour les couples sans enfants, mais l'augmente néanmoins au niveau de toute la population; le scénario D diminue la pauvreté dans toute la population et ne l'augmente que chez les personnes seules (et très légèrement pour les personnes âgées). L'inégalité quant à elle augmente de manière importante dans le scénario B, diminue très légèrement pour C et diminue de manière sensible pour le scénario D. La redistribution effectuée par un régime d'AU peut atteindre jusqu'à 2 % du revenu total. Finalement, les taux marginaux implicites d'imposition sont considérablement égalisés par les scénarios d'AU retenus ici, quels qu'ils soient.

**ABSTRACT** – We simulate the redistributive impact of three scenarios of a Basic Income (BI) in the province of Québec. Simulations are performed by maintaining a balanced budget for the combined provincial and federal governments. The first scenario B supposes that a first set of social and fiscal provisions are replaced by a BI and that the marginal rates of taxation on personal incomes (TPI) are unchanged. This first set of provisions includes the majority of the tax credits with regards to basic needs and to the support for families as well as a host of other tax and transfer parameters whose abolition would universalise and simplify the tax and transfer system. The second scenario C modifies the explicit TPI marginal rates in order to reduce some of the perverse effects of the elimination of scenario A's provisions. The third scenario D eliminates the province's current safety net program as well as the federal employment insurance programme so as to increase the generosity of the BI. It also changes importantly the structure of the explicit TPI marginal rates.

Incomes vary significantly according to the scenarios. The most affected are single-parent families, whose average incomes fall by 7.17% in scenario B but rise by 3.3% and 12.6% in scenarios C and D respectively. Those living alone undergo falls in average income in the three scenarios. Couples with children gain on average regardless of the scenarios whereas couples without children see little change on average. Old age people lose on average with scenario C but gain with scenario D.

Scenario B increases poverty, scenario C reduces it for families with children and for couples without children, but increases it over the entire population. Scenario D decreases poverty in the entire population and increases it only for those living alone (and very little for the older individuals). Inequality increases importantly in scenario B, decreases slightly in C, and decreases significantly in scenario D. The additional redistribution carried out by a BI can amount to around 2% of the total income. Finally, the implicit marginal rates of taxation are equalised considerably by each of the BI scenarios.

## INTRODUCTION

L'idée de réformer radicalement l'État-providence canadien sourit à un nombre croissant d'individus ou de groupes insatisfaits de ses performances au chapitre de la pauvreté, du chômage ou encore de l'exclusion sociale. On retrouve souvent parmi les alternatives proposées celle d'un revenu minimum garanti qui prendrait la forme d'un transfert direct à chaque citoyen et qui pourrait se substituer à un nombre plus ou moins grand de programmes sociaux. Les débats actuels autour

d'une « loi pour lutter contre la pauvreté » au Québec ont conduit différents groupes sociaux à inviter le gouvernement à étudier plus à fond cette voie de réforme. Deux partis politiques québécois en apparence opposés, l'Action démocratique du Québec (ADQ) et le Rassemblement pour une alternative populaire (RAP), sont favorables à l'instauration d'un revenu minimum garanti, le premier sous la forme d'un impôt négatif conditionnel et le second sous la forme d'une prestation universelle pleinement inconditionnelle. Le Canada n'est pas en reste : déjà en 1985, la Commission Macdonald sur l'avenir économique et social du Canada proposait la mise en place d'un « Régime universel de sécurité du revenu », idée qui sera reprise, un an plus tard, par la Commission Forget sur l'assurance-chômage<sup>1</sup>. Cette « allocation universelle » (AU) serait versée à tous sans condition et elle devrait être financée à même les revenus de l'État par substitution à des programmes de transferts directs et indirects qui n'auraient plus, en principe, leur raison d'être. Selon ses défenseurs, les principales vertus d'une AU seraient sa simplicité, sa transparence, son équité dans le traitement des personnes et sa neutralité vis-à-vis les choix des citoyens<sup>2</sup>.

La science économique peut être utile de deux façons complémentaires pour éclairer les débats actuels et à venir sur l'AU. Elle peut tout d'abord tenter d'évaluer les effets budgétaires et redistributifs, d'un point de vue comptable, de la réallocation des ressources qu'entraînerait une prestation unique se substituant à une série d'autres. C'est à l'intérieur de cette perspective qu'il faut situer la présente contribution. Elle peut aussi tenter – mais cela est plus difficile et certainement plus hasardeux – de constituer des modèles pour prévoir l'impact de telles transformations sur les comportements des agents. Bien qu'évidemment essentiel pour une compréhension adéquate de l'impact éventuel de l'instauration d'une AU, l'usage de tels modèles est reporté ici à des travaux futurs.

Nous procédons donc dans cet article à une simulation des effets redistributifs d'une instauration éventuelle d'un régime d'AU. Les deux objectifs principaux poursuivis par cette simulation sont les suivants :

- introduire une allocation universelle dans l'environnement fiscal/transfert par substitution à certains programmes : les détails des scénarios considérés sont fournis dans la section 2;
- fournir des informations sur les conséquences distributives et fiscales des scénarios retenus : les résultats figurent dans les sections 3 et 4.

La méthodologie et l'explication des calculs figurent dans la première section. La conclusion présente un bilan de cet exercice.

---

1. Pour se faire une idée plus précise de ces débats dans le monde, on peut consulter le site du Basic Income European Network à l'adresse [www.basicincome.org](http://www.basicincome.org).

2. Pour en savoir plus : Walter (1989); Van Parijs (dir.) (1992); Bresson (1994); Atkinson (1995); Bernier et Lévesque (1995); Ferry (1995); Van Trier (1995); Aubry (1999); Fitzpatrick (1999); Lerner, Clark et Needham (1999); Standing (1999); Groot et Van der Veen (2000); Blais (2001); Blais, Ducloux *et al.* (2001); Solow et Van Parijs (dir.) (2001).

## 1. MÉTHODOLOGIE

### 1.1 *Contraintes imposées sur les simulations*

En procédant à l'analyse de l'introduction éventuelle d'un régime d'AU, nous nous sommes imposés plusieurs contraintes. Premièrement, les simulations sont faites à *solde budgétaire constant*, ce qui implique que les ressources financières qui seraient investies par le gouvernement dans un éventuel régime d'AU doivent être financées soit par une coupure dans d'autres programmes de transferts, soit par une augmentation de la charge fiscale sur les contribuables. Notons qu'il s'agit ici du solde budgétaire *conjoint* des gouvernements provincial et fédéral : la contrainte budgétaire est donc celle de tout le secteur public confondu.

Deuxièmement, nous avons tenté de minimiser les effets de redistribution *entre* les types de familles qu'un régime d'AU pourrait générer. En d'autres mots, malgré le fait qu'un régime d'AU différerait fondamentalement – dans ses principes et dans son exercice – du modèle actuel du soutien de l'État, nous avons choisi de ne pas trop bouleverser l'état actuel de la redistribution *intergroupes*. Il s'agissait certainement de la contrainte la plus difficile à respecter mais nous croyons qu'elle revêt une certaine importance si l'on songe à des scénarios d'instauration plus « réalistes » d'une réforme de ce genre.

Troisièmement, notre objectif principal n'est pas de réduire à tout prix la pauvreté. Pour traiter convenablement d'un tel objectif, il faudrait un cadre d'analyse beaucoup plus large que celui de ce travail, qui incorporerait par exemple l'analyse de l'impact de l'aide de l'État sur la formation et la dissolution des familles, sur l'investissement dans le capital humain des individus, sur les choix de participation ou non au marché du travail, *etc.* Il serait aussi trop facile (et trop simpliste) de suggérer qu'un régime d'AU pourrait éliminer la pauvreté en procédant à une redistribution massive (à la limite, complète) des plus riches vers les plus pauvres. Par ailleurs, nous avons recherché, dans la mesure du possible, des arrangements qui étaient les moins défavorables aux plus pauvres et qui, dans certains cas, constituaient une amélioration de leur condition. L'AU est souvent considérée par ses défenseurs comme un outil efficace de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Notre travail permet de comprendre plus clairement sous quelles conditions de telles prétentions peuvent s'avérer fondées.

Finalement, nous avons fait certaines hypothèses qui nous ont permis de simplifier nos calculs et l'exposition de nos résultats. Les modifications du système fiscal auxquelles nous procédons remplacent la structure actuelle des taux marginaux explicites du système d'imposition du revenu des particuliers par une structure à taux constant. Comme nous le verrons, cela ne veut pas dire que la progressivité du système fiscal en est diminuée : cela dépend du niveau de ce taux constant et des fins auxquelles les recettes fiscales sont utilisées. Par exemple, un taux marginal constant mais élevé et qui sert à financer une AU généreuse permettra une plus grande redistribution que le système actuel avec taux marginaux variables. De plus, les scénarios d'AU que nous considérons versent à chaque

citoyen une AU *non imposable*. Rendre impossibles les prestations d'AU rendrait le système fiscal plus redistributif si les taux marginaux d'imposition étaient croissants, mais puisque nos scénarios privilégiés utilisent des taux marginaux constants, il peut être démontré que l'imposition ou non des AU a peu d'effets sur l'impact redistributif éventuel d'un régime d'AU.

Il est à noter que nous ne cherchons pas, dans ce texte, à identifier un « scénario idéal » d'instauration de l'AU. Un tel scénario, s'il existe, devrait faire place à des considérations qui ne sont pas exclusivement économiques. Nous nous contentons seulement de tester un certain nombre de scénarios liés à des paramètres précis qui nous semblent conformes à l'esprit de cette proposition afin de mieux éclairer certaines des conséquences possibles de son instauration.

### 1.2 *Mesure de l'impact des simulations*

L'analyse des effets d'une réforme sur la répartition des niveaux de vie requiert, dans une première étape, la spécification des unités d'analyse de la répartition en question. Ces unités de base sont traditionnellement les familles ou les individus, bien qu'à notre avis le choix des individus soit davantage justifié puisque ce sont les individus – et non pas les entités dans lesquelles ils vivent (que ce soit par exemple la famille, le ménage ou le village) – qui sont en dernier recours plus pertinents, en particulier du point de vue des conceptions contemporaines de l'équité sociale<sup>3</sup>. C'est donc l'impact de divers scénarios d'AU sur la répartition du niveau de vie des *individus* que nous tenterons d'estimer ici.

Dans une seconde étape, il faut bien sûr s'entendre sur la méthode d'estimation du niveau de vie de ces unités d'analyse et garder à l'esprit que ce choix méthodologique peut avoir un impact non négligeable sur les résultats de l'analyse et des comparaisons des niveaux de vie. Idéalement, nous aimerions disposer de mesures directes du niveau de vie des individus. Malheureusement, ces mesures directes ne sont généralement pas disponibles puisque nous ne connaissons pas le véritable degré de partage du revenu total gagné par les familles. Nous ferons dans ce travail l'hypothèse courante (mais certainement discutable) que le revenu agrégé de la famille est réparti à travers les membres de la famille proportionnellement aux besoins de ses membres. Nous reviendrons à la spécification de ces besoins plus loin; il suffit de dire ici que la taille relative de ces besoins sera captée par une échelle d'équivalence. Cette procédure générera des unités de niveau de vie par *équivalent adulte*, c'est-à-dire, un revenu ajusté qui tiendra compte des besoins de toute la famille et qui sera représentatif du bien-être de chacun de ses membres.

---

3. Voir à ce sujet, Amartya Sen, *Equality of What?* Rappelons aussi que la définition habituelle de l'AU stipule qu'il s'agit d'un transfert individualisé, supposant ainsi implicitement que l'unité d'analyse est préférablement l'individu.

Par ailleurs, il existe plusieurs types de revenus familiaux et donc plusieurs types de revenu par équivalent adulte. Les données de Statistique Canada en contiennent quatre, soit le revenu de marché, le revenu total, le revenu disponible et le revenu consommable. Le revenu de marché est la somme des revenus d'emplois et d'investissements ainsi que tout autre revenu de marché qui peut ne pas être considéré comme revenu d'emploi ou d'investissements. Le revenu total est la somme du revenu de marché et de l'ensemble des transferts gouvernementaux monétaires. Le revenu disponible égale le revenu total moins l'ensemble des impôts directs (impôts sur les revenus). Enfin, le revenu consommable est égal au revenu disponible moins l'ensemble des taxes indirectes (les taxes provinciales et fédérales sur la consommation des biens et services) payées par les individus. Notons que le taux moyen de taxation indirecte varie à travers la répartition du revenu disponible puisque le taux attendu de taxation indirecte varie selon le niveau de vie, l'assiette imposable de la consommation comprenant des produits exonérés et d'autres taxés à taux 0 ainsi que des produits sur lesquels s'appliquent des taxes d'accise et autres taxes spéciales.

Nous avons retenu dans cette étude le revenu consommable pour étudier les effets redistributifs des scénarios d'AU puisque c'est celui qui capte le mieux l'ensemble de l'impact des politiques fiscales et de transferts du gouvernement, y compris celui des taxes indirectes et bien sûr des prestations d'allocation universelle. Il constitue par conséquent un bon indicateur du *pouvoir d'achat* ou de *consommation* d'une famille et de ses membres. Notons que ce choix permet de capter une partie de l'impact de la fiscalité indirecte sur la redistribution du revenu. Ce choix permet aussi de tenir compte de l'impact sur le revenu global du secteur public d'une modification de la répartition du revenu. Redistribuer des riches vers les pauvres fera par exemple chuter les revenus de taxation indirecte si le taux moyen de taxation indirecte des pauvres est inférieur à celui des riches. Étant donné que le seuil de faible revenu est aussi défini sur la base de revenu consommable (voir plus bas), ce choix méthodologique n'aura toutefois pas d'impact significatif sur l'analyse de la pauvreté.

Pour classifier la population d'individus en « pauvres » et « non-pauvres » et pour capter l'impact des scénarios d'AU sur la pauvreté, on aura recours à ce qui est typiquement appelé le « seuil de pauvreté ». Il n'y a toutefois pas au Canada de seuils officiels de pauvreté et pas non plus de seuils universellement acceptés par les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ou par la communauté scientifique. Bien que Statistique Canada ne publie pas et n'utilise pas non plus de « seuils de pauvreté », l'agence fournit des *seuils de faible revenu*, établis comme étant le revenu attendu « des familles qui consacrent 20 % de plus que le font l'ensemble des familles canadiennes au titre de l'alimentation, du logement et de l'habillement »<sup>4</sup>. Ce sont ces seuils de faible revenu que nous utiliserons pour notre analyse. Comme nous mesurons, dans ce travail, le niveau de vie par le

---

4. Voir le catalogue « Seuil de faible revenu » de Statistique Canada, page 8.

concept de « revenu consommable », nous avons transformé les seuils de faible revenu après impôt (revenu disponible) en les multipliant par un moins la part des taxes indirectes<sup>5</sup> dans le revenu disponible, ce qui nous donne les seuils de faible revenu consommable du tableau 1.

TABLEAU 1  
LES SEUILS DE FAIBLE REVENU DE 1999

Taille de la famille	Taille de la région de résidence				
	Plus de 500 mille	100-499 mille	30-99 mille	Moins de 30 mille	Milieu rural
1	13 277	11 184	11 011	10 061	8 705
2	16 201	13 646	13 435	12 278	10 622
3	20 490	17 260	16 993	15 528	13 434
4	25 520	21 497	21 164	19 340	16 732
5	28 523	24 027	23 655	21 615	18 702
6	31 527	26 556	26 145	23 892	20 671
7 et +	34 529	29 086	28 635	26 167	22 641

NOTE : Comme Statistique Canada ne fournit pas ce type d'information, nous avons utilisé l'estimé (à partir des données de 1999) que la taxe indirecte représentait approximativement 10 % du revenu disponible pour transformer les seuils de faible revenu disponible en seuils de faible revenu consommable.

Les besoins relatifs des familles sont donnés par ce qui est généralement appelé une *échelle d'équivalence*. Cette échelle permet de tenir compte des besoins des différents membres des familles (déjà évoqués plus haut). Par souci de cohérence avec l'usage des seuils de faible revenu de Statistique Canada, nous avons retenu l'échelle d'équivalence qui est implicite dans l'usage de ces seuils. Le rapport entre ces seuils selon le type de la famille et la taille de la région de résidence (voir tableau 1) indique alors les besoins relatifs selon la région habitée et la taille de la famille.

Finalement, pour transformer les unités de niveau de vie en unités « par équivalent adulte », nous avons retenu comme individu de référence celui dont le seuil de faible revenu est le plus faible, soit un individu vivant en milieu rural.

5. Cette part est d'environ 10 %.

À nouveau, cela n'affecte pas les résultats : il ne s'agit ici que d'une procédure de normalisation. En divisant les seuils de faible revenu des autres familles par celui de cet individu type, on obtient les échelles d'équivalence utilisées dans ce travail. On utilise ensuite ces échelles pour diviser les revenus consommables des familles de façon à obtenir des revenus consommables « par équivalent adulte », c'est-à-dire, définis dans notre cas relativement au coût de la vie d'un individu vivant seul en milieu rural (et dont le seuil est de 8 705 \$). Ceci dit, les calculs et statistiques des sections 2 et 3 portent sur des revenus non *équivalisés* – les revenus par équivalent adulte ne sont utilisés qu'à la section 4 pour les calculs des effets redistributifs d'une éventuelle AU.

## 2. LES SCÉNARIOS

### 2.1 Procédures générales

Les données de base utilisées pour cette simulation ont été initialement fournies par Statistique Canada. Nous avons par la suite effectué plusieurs transformations de ces données de base de manière à pouvoir simuler l'impact de diverses modalités d'instauration d'un éventuel régime d'AU.

Les données de base fournies par Statistique Canada comprennent au départ des informations sur les différents types de revenus et les différentes caractéristiques sociodémographiques d'un échantillon important de familles québécoises. Ces données ont permis de « recréer » la répartition des revenus de notre scénario de référence, c'est-à-dire, le scénario de la « situation réelle » pour l'année 1999. En d'autres mots, le « scénario A » nous permet de capter l'effet redistributif et économique du régime de taxes et de transferts qui prévalait en 1999. Ces données initiales ont subséquemment produit trois autres scénarios pour l'étude de l'impact d'une allocation universelle, dénotés par B, C et D. Ces trois scénarios ont été générés par Statistique Canada à partir des données de base décrites ci-haut en utilisant le logiciel BD/MSPS<sup>6</sup>. Dans le scénario B, il est supposé qu'un premier ensemble de programmes sociaux et de dispositions fiscales est éliminé pour être remplacé par un régime d'allocation universelle qui ne modifie toutefois pas les paramètres de la fiscalité fédérale et provinciale. Le scénario C comporte l'élimination du même premier ensemble de programmes sociaux et de dispositions fiscales que pour le scénario B, mais modifie également les taux marginaux explicites du système d'imposition du revenu de façon à réduire certains des effets pervers de l'élimination de ces programmes. Dans le scénario D, un second ensemble additionnel de programmes sociaux est éliminé pour les remplacer par un régime d'allocation universelle plus généreux. Tout comme le scénario C, le scénario D modifie en plus les taux marginaux explicites d'imposition du revenu.

---

6. Source : <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/000901/q000901e.htm>

C'est à partir des résultats de ce logiciel que l'impact sur les revenus des familles de l'élimination des programmes sociaux décrits dans la présente section a été estimé. Pour les scénarios C et D, des calculs additionnels ont aussi été effectués par les auteurs, tel qu'il est décrit plus bas. Ces calculs additionnels ont été programmés dans le logiciel Excel en utilisant un algorithme simple des impôts sur le revenu payables par les familles sous différentes hypothèses de scénarios de taux marginaux explicites d'imposition.

Les résultats sur l'impact distributif et économique de l'instauration éventuelle d'un régime d'allocation universelle dérivent en grande partie de l'utilisation du logiciel DAD (Distributive Analysis/Analyse Distributive)<sup>7</sup>.

---

7. Le développement de cet outil a été financé par le programme MIMAP du Centre international de recherche et de développement (CRDI) du gouvernement canadien, et a été réalisé par Abdelkrim Araar et Carl Fortin (1999), sous la direction de Jean-Yves Duclos. DAD facilite l'analyse de la pauvreté, du bien-être social et de l'inégalité. Il est disponible gratuitement à [www.mimap.ecn.ulaval.ca](http://www.mimap.ecn.ulaval.ca).

## 2.2 Présentation générale des scénarios

### 2.2.1 Scénarios B et C

#### Scénario B :

- Pour les transferts :
  - 1- abolition de l'Allocation familiale unifiée du Québec;
  - 2- abolition de la Sécurité de la vieillesse;
  - 3- abolition du Supplément de revenu garanti.
- Pour la fiscalité provinciale :
  - 1- Abolition des crédits d'impôt à l'égard des besoins essentiels :
    - a) abolition du crédit d'impôt de base;
    - b) abolition du crédit d'impôt pour conjoint;
    - c) abolition du crédit d'impôt pour personne vivant seule;
    - d) à l'égard des enfants : abolition de différents crédits ...
      - pour enfants à charge,
      - pour le premier enfant d'une famille monoparentale,
      - pour autres personnes à charge,
      - pour enfants aux études post-secondaires;
  - 2- abolition du crédit d'impôt relatif au montant forfaitaire du régime simplifié;
  - 3- abolition de la réduction d'impôt à l'égard des familles;
  - 4- transformation du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants en déduction;
  - 5- abolition du remboursement d'impôts fonciers;
  - 6- abolition du crédit d'impôt remboursable pour la taxe de vente du Québec;
  - 7- abolition du crédit d'impôt pour revenus de retraite;
  - 8- abolition de crédit d'impôt en raison de l'âge;
  - 9- abolition de la cotisation au fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail.
- Pour la fiscalité fédérale :
  - 1- Abolition des crédits d'impôt à l'égard des besoins essentiels et soutien à la famille :
    - a) crédit personnel de base;
    - b) crédit pour conjoint;
    - c) équivalent pour conjoint;
    - d) crédit en raison de l'âge;
    - e) crédit pour revenu de pension;
    - f) crédit supplémentaire pour les contribuables à faible revenu;
  - 2- abolition de la prestation fiscale canadienne pour enfants;
  - 3- abolition du crédit pour la TPS.

L'abolition des transferts et des dispositions fiscales qui figurent dans l'encadré ci-haut et la substitution subséquente d'une AU ont pour but d'universaliser, d'intégrer et de simplifier considérablement le système de transferts et la fiscalité. L'universalisation de l'aide de l'État sous la forme d'un transfert direct explicite devrait contribuer à rendre celle-ci plus transparente et moins stigmatisante pour les individus qui ont davantage besoin de ces transferts<sup>8</sup>. Cette transformation permettrait aussi, en principe, de diminuer les taux marginaux implicites d'imposition élevés qui affectent particulièrement les petits salariés et les assistés sociaux, un effet pervers des mécanismes de transferts ciblés. De plus, le système actuel des transferts et de la fiscalité des particuliers est à ce point complexe que très peu de gens (même parmi les gestionnaires de ce système) en saisissent les nombreuses particularités et interactions. Sa simplification permettrait d'en rendre la compréhension et l'évaluation plus « démocratique ». Certains de ces changements favorisent de surcroît une plus grande équité horizontale (c'est le cas par exemple de l'abolition du crédit d'impôt relatif au montant forfaitaire du régime simplifié et de la transformation du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants en déduction). Ces changements serviront à financer une bonne partie des coûts de l'instauration d'un régime d'AU.

Scénario C :

En sus des mesures du scénario B,

- 1- modification des taux marginaux explicites du système d'imposition du revenu des particuliers.

L'abolition des crédits d'impôt à l'égard des besoins essentiels et soutien à la famille favorise une meilleure intégration entre le régime d'imposition des revenus et le système de transferts. Un des effets souvent valorisés de l'AU est de rendre universellement accessibles les formes d'allègement fiscal pour les besoins essentiels. Dans le système actuel d'imposition du revenu, les crédits d'impôt de « base » ne procurent, par exemple, un avantage qu'à ceux qui paieraient autrement de l'impôt. Les individus à très faible revenu (ou sans revenu) ne bénéficient naturellement pas ou peu de ces crédits. De ce point de vue, un régime d'AU rend plus universel qu'aujourd'hui le soutien de l'État pour la satisfaction des besoins de base.

---

8. Il est évidemment difficile de quantifier l'importance de ces effets.

### 2.2.2 Scénario D :

En sus des mesures du scénario C :

1. abolition de la sécurité du revenu (incluant le programme APPORT);
2. abolition de l'assurance-emploi (contributions et prestations).

Les mesures additionnelles que comporte le scénario D ont pour effet à nouveau d'universaliser davantage le système de transferts et d'en rendre les effets moins stigmatisants. L'abolition de la sécurité du revenu et son remplacement par une AU rendraient par exemple les individus à faible revenu plus libres d'intégrer le marché du travail, sans avoir à se soucier de l'impact négatif que cela pourrait avoir sur le niveau de transfert reçu de l'État. Cela pourrait aussi créer pour eux un environnement plus favorable à l'investissement dans le renforcement et l'amélioration de leur capital humain.

De nos jours, le système d'assurance-emploi joue un double rôle : celui d'assurance sociale et celui d'assistance sociale. Les effets pervers de ce système sont bien documentés. Il est connu, par exemple, que ce régime peut désinciter certains individus à répartir leurs gains salariaux sur l'ensemble d'une année ou les conduire à concentrer leur travail dans certains types d'activités. De plus, les prestations d'assurance-emploi ne sont versées, par définition, qu'à ceux qui ont occupé un emploi au cours d'une période suffisante. Elles ne profitent donc pas à ceux qui n'ont touché que peu ou pas de gains salariaux.

Le tableau 2 indique les variations dans le revenu<sup>9</sup> de différents types de familles selon les trois scénarios A, B et D, après l'abolition des programmes sociaux mais *avant* la prestation d'allocations universelles et *avant* toute modification des taux marginaux explicites d'imposition. Ces changements font chuter le revenu moyen de 21 % lorsque l'on passe du scénario A au scénario B et de 25 % lorsque l'on passe du scénario A au scénario D (sans changement des taux marginaux explicites d'imposition). On note que ce sont les individus appartenant à des familles avec personnes âgées qui sont proportionnellement les plus touchés. Cela vient surtout de l'effet de l'abolition de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, tous deux des programmes importants pour les personnes âgées. Il en résulte une chute d'environ 50 % de leur revenu, à la fois pour le scénario B et pour le D. Le passage de B à D est toutefois marqué pour les membres de familles monoparentales, dont le revenu moyen chute de 25 % lors du passage du scénario A au scénario B, et de plus de 43 % lors du passage du scénario A au scénario D. La raison est l'importance relativement élevée pour ces individus des prestations de la sécurité du revenu et de l'assurance-emploi.

9. Notez que « revenu » fait généralement référence à « revenu consommable ».

TABLEAU 2

VARIATIONS DANS LE REVENU DE DIFFÉRENTS TYPES DE FAMILLES  
SELON LES SCÉNARIOS A, B ET D (AVANT AU ET AVANT CHANGEMENTS  
DANS LES TAUX MARGINAUX EXPLICITES D'IMPOSITION)

Type de famille	Abré- viation	Revenu total (en G \$)			Variation en %	
		« A »	« B »	« D »	(B-A)	(D-A)
Familles monoparentales	Mono	4,049	3,050	2,305	-24,68 %	-43,08 %
Deux adultes et plus avec un enfant ou plus	Bipar	31,854	27,253	26,148	-14,44 %	-17,91 %
Un adulte	Seul	13,728	11,347	10,377	-17,34 %	-24,41 %
Deux adultes et plus, sans enfants	Couple	29,705	25,626	24,777	-13,73 %	-16,59 %
Familles avec personnes âgées	65 et +	15,405	7,712	7,647	-49,94 %	-50,36 %
Population de la province de Québec	Tous	<b>94,741</b>	<b>74,988</b>	<b>71,253</b>	<b>-20,85 %</b>	<b>-24,79 %</b>

NOTE : G = milliard de dollars.

### 2.3 Les scénarios en détail

Une fois ces changements effectués et modélisés par le logiciel BD/MSPS de Statistique Canada, l'étape suivante fut de simuler l'impact de variations dans les taux marginaux de taxation sur le revenu des individus pour les scénarios C et D, et de calculer l'impact global sur le budget du gouvernement de ces variations et des mesures de la section 2.2. Comme les simulations de scénarios d'AU se font dans ce travail en maintenant *constant le solde budgétaire conjoint* des gouvernements provincial et fédéral, les recettes générées par l'élimination des programmes sociaux et des dispositions fiscales de la section 2.2 et par les variations des taux marginaux doivent nécessairement égaler la somme des montants d'AU distribués<sup>10</sup>. Nous décrivons dans cette section les approches détaillées que nous avons retenues pour les trois scénarios B, C et D, et nous indiquons aussi de quelle façon la structure des taux marginaux explicites d'imposition a été affectée dans les scénarios C et D.

10. Il est à noter que les simulations ne considèrent pas les économies qui pourraient être réalisées dans la gestion des nombreux programmes abolis.

### 2.3.1 Le scénario B (sans changement dans les taux marginaux explicites)

- Sources de revenus pour le financement de l'AU

Trois sources de revenus financent dans ce scénario l'instauration d'un régime d'allocation universelle.

1. Il y a tout d'abord la récupération des dépenses budgétaires et fiscales provenant de l'élimination du premier ensemble de programmes sociaux et de dispositions fiscales. Ce montant correspond aussi à la différence entre le revenu total du scénario A et celui du scénario B (avant prestation des allocations universelles) tel qu'indiqué dans le tableau 2, soit un montant de 19,753 G \$.
2. Dans ce scénario, on suppose aussi que le montant accordé pour la sécurité du revenu (« *Social Assistance Income* » dans le logiciel BD/MSPS<sup>11</sup>) est récupéré jusqu'à concurrence du montant de l'allocation universelle accordée. Cela représente une seconde source de financement implicite pour un régime d'allocation universelle. Cette élimination partielle ou totale des prestations de la sécurité du revenu fera toutefois réduire les impôts directs des bénéficiaires de ces programmes, puisque, à la différence des prestations d'AU, les prestations de la sécurité du revenu sont imposables.
3. La variation dans les taxes indirectes générée par une variation dans le revenu disponible représente la troisième source de financement. La variation dans les taxes indirectes est égale à la variation dans le revenu disponible multipliée par le taux de taxation indirecte. Les sources 2 et 3 contribuent à un financement de 3,75 G \$.

- Le choix du niveau des allocations

Pour la catégorie personnes âgées, nous avons opté pour une allocation de 9 000 \$. Cette allocation est telle que la variation dans le revenu total de ce groupe, après l'attribution de ce niveau d'allocation, est pratiquement nulle.

Nous avons aussi opté pour une différence généralement positive entre l'allocation attribuée aux adultes vivant au sein de familles monoparentales et l'allocation attribuée aux autres adultes. Le système fiscal et de transfert actuel distingue fortement les transferts offerts à ces deux types d'adultes. Ignorer totalement cette distinction dans l'étude de scénarios d'allocation universelle générerait des effets redistributifs adverses importants pour les individus vivant au sein de familles monoparentales. Il faut néanmoins reconnaître qu'un scénario d'allocation universelle qui distingue les individus selon le type de familles à laquelle ils appartiennent éloigne ce scénario d'un des objectifs stratégiques importants des défenseurs de

---

11. Notez que la banque de données utilisée dans BD/MSPS, comme la plupart des autres enquêtes, sous-estime de façon importante les revenus d'aide sociale par rapport aux dépenses gouvernementales officielles. Voir aussi <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/000901/q000901e.htm>.

l'AU, soit l'individualisation des rapports de l'État avec ses citoyens. Ce compromis entre objectif philosophique à long terme et une transition souple à court terme serait toutefois fort probablement nécessaire lors d'un passage éventuel de régimes considérablement non individualisés vers des systèmes fortement individualisés. Cette différence entre l'allocation attribuée aux adultes vivant au sein de familles monoparentales et l'allocation aux autres adultes est généralement fixée dans ce travail à 40 % de l'allocation accordée aux autres adultes, ce qui correspond assez bien au rapport observé dans les différents programmes et conditions du système fiscal et de transferts actuels.

Le résidu budgétaire (après versement des allocations aux adultes) est ensuite distribué aux enfants, fixant ainsi par la contrainte d'un solde budgétaire inchangé le niveau de leur allocation universelle. Il en découle évidemment qu'allouer une faible allocation pour les adultes conduit nécessairement (par la contrainte budgétaire de l'État) à une allocation relativement plus généreuse pour les enfants. Il est à noter que nous aurions évidemment très bien pu inversement procéder dans une première étape par la fixation d'un niveau d'AU pour les enfants pour ensuite dériver celui des adultes (voir entre autres tableau 4 plus bas).

Le tableau 3 résume le niveau des allocations universelles qui sont attribuées aux différents types de personnes dans le scénario B. Le niveau d'allocation pour les adultes est fixé à 2 600 \$ alors que celui des enfants atteint 1 873 \$. Le montant additionnel pour monoparentalité s'établit alors à 1 040 \$, selon la contrainte du 40 % que nous avons fixée plus haut. En fixant les niveaux d'AU pour les adultes et pour les enfants, en plus d'être contraints par le solde budgétaire du gouvernement, nous avons aussi tenté de contenir les effets de redistribution entre les différentes catégories de la population qu'une instauration d'un système d'AU pourrait générer.

TABLEAU 3

PARAMÈTRES FISCAUX ET ALLOCATIONS SELON DIFFÉRENTS SCÉNARIOS

	A*	Scénario B	Scénario C	Scénario D
<b>Tranche de revenus</b>	<b>Taux marginal explicite d'imposition</b>			
0-15 000	37	37	53	60
15 000-25 000	37	37	53	60
25 000-29 590	40	40	53	60
29 590-50 000	49	49	53	60
50 000-59 180	52	52	53	60
59 180-plus	55	55	53	60
<b>Type de famille</b>	<b>Allocation universelle*</b>			
1-Adulte/monoparentale	0	3 640	6 300	9 100
2- Adulte	0	2 600	4 500	6 500
3- Enfant	0	1 873	3 712	2 730
4- Personnes âgées	0	9 000	9 000	12 000
Différence entre 1 et 2	0	40 %	40 %	40 %

NOTE : \* À titre de comparaison, ce que le Conseil national du bien-être social qualifie de « revenu de bien-être social » annuel s'élevait en 1999 au Québec à 6 223 \$ pour un individu seul apte au travail, à 8 951 \$ pour une personne handicapée, à 12 957 \$ pour une famille monoparentale avec un enfant et à 16 020 \$ pour une famille de deux adultes et de deux enfants. Voir [www.ncwcnbes.net](http://www.ncwcnbes.net).

### 2.3.2 Le scénario C (avec changement dans les taux marginaux explicites)

Cette approche diffère de celle proposée en 2.3.1 par le traitement des taux marginaux explicites du régime d'imposition du revenu des particuliers. Par taux marginaux explicites de taxations, nous entendons les taux marginaux de taxation du revenu des particuliers que nous retrouvons dans les tables d'impôt et qui varient selon des tranches de revenu préétablies. Dans le scénario B, on suppose que les taux marginaux explicites de taxation des revenus sont ceux du régime actuel, alors que dans le scénario C ces taux sont modifiés. La modification de ces taux explicites génère naturellement une variation dans les recettes de l'État, ce qui peut impliquer des variations importantes dans le montant disponible pour financer les allocations universelles.

Les variations possibles dans les taux marginaux explicites d'imposition du revenu sont évidemment infinies. Il est possible de modifier à souhait les taux explicites d'imposition de n'importe quelle tranche d'imposition. Il est aussi possible de procéder à une infinité de modifications des divers intervalles que couvrent ces tranches. Nous ne pouvons à l'évidence procéder à l'analyse de toutes ces possibilités. Il est aussi impossible de choisir *a priori* laquelle est la « meilleure », puisque les critères justifiant ce choix feraient l'objet de nombreux débats qui dépassent le cadre de notre étude. Par exemple, en augmentant le taux d'imposition des « riches », on pourrait en extraire davantage de revenus et ainsi procéder à une plus grande redistribution de la richesse (et ce, de manière plutôt indépendante des montants d'AU qui pourraient être financés par cette hausse d'impôt). Toutefois, il y a une limite à cette redistribution, limite fixée, entre autres, par les effets désincitatifs de l'impôt sur le travail, l'investissement, l'effort et l'épargne de ceux qui sont imposés.

À la lumière de ces difficultés et, surtout, pour simplifier et focaliser l'exposition de nos résultats, nous avons choisi dans cette étude de procéder pour le scénario C à des changements fiscaux qui remplacent les taux marginaux explicites variables d'imposition du revenu par un taux marginal constant (le « *flat tax* ») peu importe le revenu imposable. Nous avons aussi choisi un taux de taxation de 53 %. Comme les recettes fiscales générées par ce système excèdent de manière substantielle celles générées dans le scénario B, le tableau 3 montre que l'allocation pour les adultes peut maintenant s'élever à 4 500 \$ (en comparaison de 2 600 \$ pour le scénario B) alors que celle des enfants peut être fixée à 3 712 \$ (comparativement à 1 873 \$).

### 2.3.3 Le scénario D (avec changement dans les taux marginaux explicites)

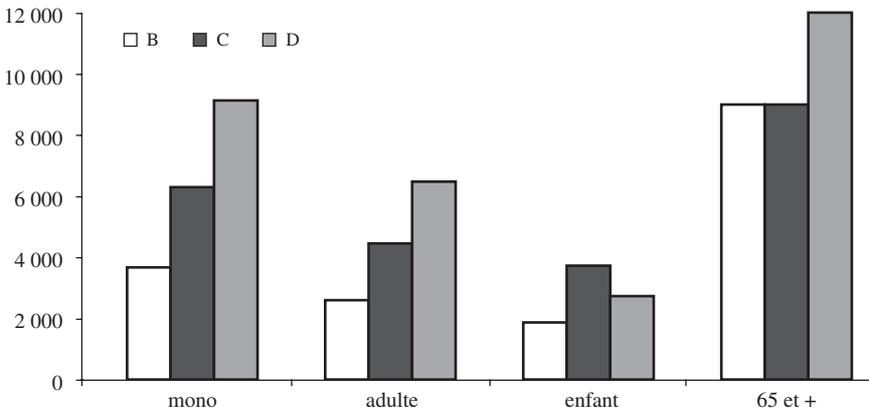
Ce scénario est semblable au scénario C. Une différence importante, toutefois, est que la sécurité du revenu est incluse dans l'ensemble des programmes sociaux éliminés et que l'on abolit aussi le régime d'assurance-emploi (contributions ainsi que prestations). De même, le taux de taxation unique est maintenant fixé à 60 %, tel qu'indiqué dans le tableau 3. Ces modifications génèrent naturellement des ressources budgétaires importantes et conduisent à un niveau d'allocation universelle plus généreux. De façon à compenser l'impact de l'augmentation du fardeau fiscal sur les personnes âgées, leur niveau d'AU passe par exemple à 12 000 \$. Celui des adultes augmente à 6 500 \$, et celui des adultes chefs de familles monoparentales atteint 9 100 \$. Cette hausse des barèmes pour les adultes implique toutefois que le niveau d'AU pour les enfants baisse à 2 730 \$ (relativement à 3 712 \$ dans C et 1 873 \$ dans B).

Le graphique 1 résume et compare les niveaux d'allocations retenus pour les différents scénarios B, C et D. La note du tableau 3 suggère que ces niveaux sont proches des « revenus de bien-être social » calculés par le Conseil national du bien-être social pour différents types de familles au Québec et en 1999. Par exemple, l'allocation universelle de 6 500 \$ pour un individu seul n'est que légèrement

supérieure au revenu de bien-être social de 6 223 \$. Une famille monoparentale d'un enfant recevrait une allocation universelle de 11 830 \$ alors que son revenu de bien-être social est de 12 957 \$. Un couple avec deux enfants disposait d'un revenu de bien-être social de 16 020 \$ alors que son allocation universelle dans le scénario D est de 18 460 \$.

### GRAPHIQUE 1

NIVEAU D'ALLOCATIONS UNIVERSELLES SELON LES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS B, C ET D ET SELON LE TYPE D'INDIVIDUS



### 3. IMPACT BUDGÉTAIRE DES TAUX DE TAXATION ET DES MONTANTS D'AU

Tel qu'évoqué précédemment, le respect de la contrainte d'un solde budgétaire public constant implique nécessairement des compromis dans la fixation des niveaux d'AU pour les différentes catégories d'individus. Toutes choses étant égales par ailleurs, une hausse du niveau de l'AU pour les adultes aura nécessairement comme conséquence une diminution de ce même niveau pour les enfants. Pour illustrer la nature de ces compromis, cette section présente différentes combinaisons de niveaux d'allocations universelles qui respectent toutes la contrainte budgétaire publique. (L'interprétation de ces résultats peut être faite en gardant à l'esprit qu'un intervalle représentatif de ce que l'on observe en pratique<sup>12</sup>, en ce qui a trait au rapport entre les besoins d'un adulte et ceux d'un enfant, s'établit typiquement entre 0,3 et 0,6.)

Le tableau 4 montre pour le scénario B différents niveaux d'AU qui pourraient être accordés aux enfants en fonction de différents niveaux d'AU accordés aux adultes et de différents niveaux de montants additionnels pour les adultes de

12. Une échelle d'équivalence largement utilisée dans les études empiriques (celle de l'OCDE) utilise par exemple un poids de 0,5 pour les besoins d'un enfant relativement à ceux d'un adulte.

familles monoparentales, et ce, tout en respectant la contrainte d'un solde budgétaire constant. Le tableau 4 donne donc une idée de la latitude financière dont disposeraient les gouvernements fédéral et provincial pour instaurer un régime d'allocation universelle s'ils procédaient aux changements indiqués dans la section 2.2.1. On constate naturellement que l'allocation des enfants décroît avec le niveau d'AU pour les adultes et avec le montant additionnel pour famille monoparentale. On note, par exemple, qu'avec une AU pour adultes de 2 750 \$ et un montant additionnel pour famille monoparentale de 1 000 \$ (un chef de famille monoparentale recevrait donc 3 750 \$), l'AU pour enfants s'établirait à 1 475 \$. Une hausse de 250 \$ de l'AU pour adultes (à 3 000 \$) ferait toutefois chuter l'AU pour enfants de 669 \$, soit à 806 \$, ce qui semblerait peu en proportion de l'aide accordée aux adultes. Un effet semblable sur l'AU des enfants se retrouve lorsque le montant additionnel pour monoparentalité augmente, mais de façon beaucoup moins marquée puisque ce montant additionnel ne serait versé qu'à une faible proportion de la population d'adultes. Par exemple, une AU pour adultes de 2 750 \$ et une augmentation du montant additionnel pour monoparentalité de 1 000 \$ à 1 500 \$ (un chef de famille monoparentale recevrait donc 4 250 \$) ferait chuter l'AU pour enfants de 1 475 \$ à 1 444 \$.

TABLEAU 4

VARIATION DE L'ALLOCATION DES ENFANTS EN FONCTION DE L'ALLOCATION  
ACCORDÉE AUX ADULTES ET DU MONTANT ADDITIONNEL ACCORDÉ  
AUX ADULTES MONOPARENTAUX POUR LE SCÉNARIO B

Alloca- tion de l'adulte	Montant additionnel accordé aux adultes monoparentaux								
	0	500	1 000	1 500	2 000	2 500	3 000	3 500	4 000
1 500	4 858	4 828	4 797	4 767	4 737	4 707	4 676	4 645	4 613
1 750	4 196	4 165	4 135	4 104	4 074	4 044	4 013	3 981	3 950
2 000	3 533	3 502	3 472	3 442	3 411	3 381	3 349	3 318	3 287
2 250	2 868	2 838	2 808	2 777	2 747	2 716	2 685	2 653	2 622
2 500	2 202	2 172	2 142	2 112	2 081	2 050	2 018	1 987	1 955
2 750	1 535	1 505	1 475	1 444	1 413	1 382	1 351	1 319	1 288
3 000	867	836	806	775	744	713	681	650	619
3 250	196	166	136	105	73	42	11	-21	-52
3 500	-476	-506	-537	-568	-600	-631	-662	-694	-725

Les commentaires formulés plus haut sur les rapports entre besoins des adultes et ceux des enfants, et sur le montant additionnel pour monoparentalité observé dans les régimes actuels de soutien des revenus, nous ont fait opter dans le scénario B pour une AU aux adultes de 2 600 \$, pour un montant additionnel pour monoparentalité de 1 040 \$ et pour une AU pour enfants de 1 873 \$, tel que discuté précédemment. Le quadrilatère ombragé du tableau 4 indique la zone à laquelle appartient ce choix particulier de combinaisons d'AU. (Cet usage de zones ombragées pour repérer les niveaux retenus pour chacune des simulations sera fait pour faciliter la lecture et l'interprétation des différents tableaux.)

Les mêmes calculs ont été effectués pour les scénarios C et D, mais cette fois en remplaçant le niveau du montant additionnel pour monoparentalité par le niveau du taux marginal de taxation unique. Tel qu'indiqué plus haut, dans tous les cas, le montant additionnel pour monoparentalité est alors fixé à 40 % de l'AU pour adultes. Les résultats apparaissent dans les tableaux 5 et 6 et permettent, entre autres choses, de saisir à quel point des changements dans les taux de taxation affecteraient la latitude dont disposeraient les gouvernements pour procéder à l'instauration d'un régime d'AU. Il est bien entendu qu'une augmentation dans le taux marginal de taxation aurait comme effet une augmentation des recettes fiscales<sup>13</sup> et ainsi, par la contrainte budgétaire publique, une augmentation dans l'allocation des enfants à un niveau constant d'AU pour adultes. À l'opposé, à un niveau d'AU pour adultes constant, un taux de taxation faible peut même conduire à une allocation universelle « négative » pour les enfants ...

En fixant par exemple dans le tableau 5 le taux de taxation dans le scénario C à 38 % et l'allocation pour l'adulte à 4 000 \$, le « manque budgétaire » égale dans ce cas 4 667 \$ multiplié par le nombre total d'enfants. La zone ombragée du coin supérieur gauche du tableau 5 indique que les montants retenus pour les allocations universelles dans le scénario B correspondraient à un taux marginal de taxation d'environ 42 %. Pour le scénario C, nous retenons toutefois un taux de 53 %, qui est fourni par la zone ombragée du coin inférieur droit de ce même tableau. Notons d'après les données du tableau 5 qu'une augmentation de 2 % du taux marginal de taxation génère suffisamment de ressources budgétaires pour augmenter d'environ 500 \$ le niveau d'AU des adultes (et de 200 \$ le niveau du montant additionnel pour monoparentalité) ou (alternativement) de 1 300 \$ l'AU pour enfants.

---

13. Notons toutefois que cela n'est pas « nécessairement vrai » de manière générale : cela n'est valide ici que parce que nous supposons constante l'offre de travail, les salaires et l'épargne des individus.

TABLEAU 5

VARIATION DE L'ALLOCATION DES ENFANTS SELON L'ALLOCATION ACCORDÉE  
AUX ADULTES ET LE TAUX MARGINAL EXPLICITE DE TAXATION, SCÉNARIO C

Allocation de l'adulte	Taux marginal explicite d'imposition										
	38 %	40 %	42 %	44 %	46 %	48 %	50 %	52 %	54 %	56 %	
1 500	2 086	3 392	4 698	6 005	7 311	8 617	9 924	11 230	12 536	13 843	
2 000	746	2 051	3 356	4 660	5 965	7 269	8 574	9 878	11 183	12 488	
2 500	-597	706	2 009	3 313	4 616	5 919	7 222	8 525	9 827	11 131	
3 000	-1 945	-643	658	1 960	3 262	4 564	5 866	7 168	8 470	9 772	
3 500	-3 302	-2 001	-700	601	1 902	3 203	4 504	5 805	7 107	8 408	
4 000	-4 667	-3 367	-2 067	-766	534	1 835	3 135	4 435	5 736	7 036	
4 500	-6 037	-4 737	-3 437	-2 138	-838	462	1 762	3 062	4 362	5 662	
5 000	-7 412	-6 112	-4 813	-3 513	-2 214	-914	385	1 685	2 984	4 283	

TABLEAU 6

VARIATION DE L'ALLOCATION AUX ENFANTS SELON LE NIVEAU DE L'ALLOCATION AUX ADULTES ET LE TAUX MARGINAL EXPLICITE D'IMPOSITION DU SCÉNARIO D

Allocation de l'adulte	Taux marginal de taxation					
	34 %	40 %	46 %	52 %	58 %	64 %
1 500	1 062	4 943	8 823	12 704	16 584	20 465
2 500	-1 968	1 913	5 793	9 674	13 555	17 435
3 500	-4 997	-1 117	2 764	6 644	10 525	14 406
4 500	-8 027	-4 147	-266	3 615	7 495	11 376
5 500	-11 057	-7 176	-3 295	585	4 466	8 346
6 500	-14 086	-10 206	-6 325	-2 445	1 435	5 316

#### 4. IMPACT REDISTRIBUTIF DES SCÉNARIOS

##### 4.1 Impact sur le niveau de vie

###### 4.1.1 Impacts moyens

Le tableau 7 montre la variation dans le revenu moyen *par équivalent adulte* lors du passage du scénario initial (situation réelle) A aux trois autres scénarios, et cela, pour l'ensemble de la population et pour les différents types de familles. Ces statistiques diffèrent donc de celles des sections 2 et 3, dont les valeurs ne sont pas exprimées par équivalent adulte. C'est donc de la répartition de ce revenu par équivalent adulte que l'on traite à partir de maintenant. On remarque pour l'ensemble de la population qu'un régime d'AU génère une légère augmentation dans la moyenne du revenu par équivalent adulte quel que soit le scénario. Cela est dû à l'effet de la redistribution de la richesse entre des familles de différents types. La somme du revenu non *équivalisé*, elle, est par définition constante à travers les scénarios en raison du fait que le solde budgétaire du gouvernement est constant et que les comportements de génération de revenu par familles sont supposés fixes.

TABLEAU 7

LA VARIATION DANS LE REVENU PAR ÉQUIVALENT ADULTE

Type de ménage	Nombre d'individus	Nombre de familles	Revenu moyen				Variation en %		
			A	B	C	D	(A, B)	(A, C)	(A, D)
Mono	405 057	160 685	13 460	12 559	13 920	15 390	-7,17 %	3,30 %	12,54 %
Bipar	3 020 547	763 436	17 635	18 349	19 329	18 319	3,89 %	8,76 %	3,73 %
Seul	800 105	800 105	12 850	12 115	11 810	11 454	-6,07 %	-8,81 %	-12,19 %
Couple	1 841 502	772 496	21 737	21 669	21 364	21 243	-0,31 %	-1,75 %	-2,32 %
65 et +	1 088 435	711 757	15 536	15 638	14 489	16 419	0,65 %	-7,23 %	5,38 %
Tous	7 155 646	3 208 479	17 600	17 767	17 969	17 849	0,94 %	2,06 %	1,40 %

Le revenu varie toutefois de manière significative selon les scénarios lorsqu'on le désagrège selon les types de famille. Les plus affectées sont les familles monoparentales, qui enregistrent une baisse de 7,17 % dans le scénario B, mais une hausse de 3,3 % et 12,54 % respectivement dans les scénarios C et D. Les personnes vivant seules subissent des baisses de revenu moyen dans les trois scénarios. Les couples avec enfants sortent en moyenne gagnants peu importe les scénarios alors que les couples sans enfants n'enregistrent en moyenne que peu d'impact redistributif. Les personnes âgées sortent perdantes en moyenne du scénario C, mais gagnantes du scénario D, dans lequel leur niveau d'AU est redressé pour leur épargner les effets de la hausse des taux marginaux d'imposition. Toutefois, bien qu'il ne soit pas possible ou même désirable (comme nous le verrons plus loin) de concevoir des scénarios qui ne comportent aucune redistribution *intergroupe*, les données du tableau 7 montrent bien que ces effets sont toutes proportions gardées assez faibles dans le cadre des trois scénarios retenus dans ce travail.

#### 4.1.2 Effets désagrégés

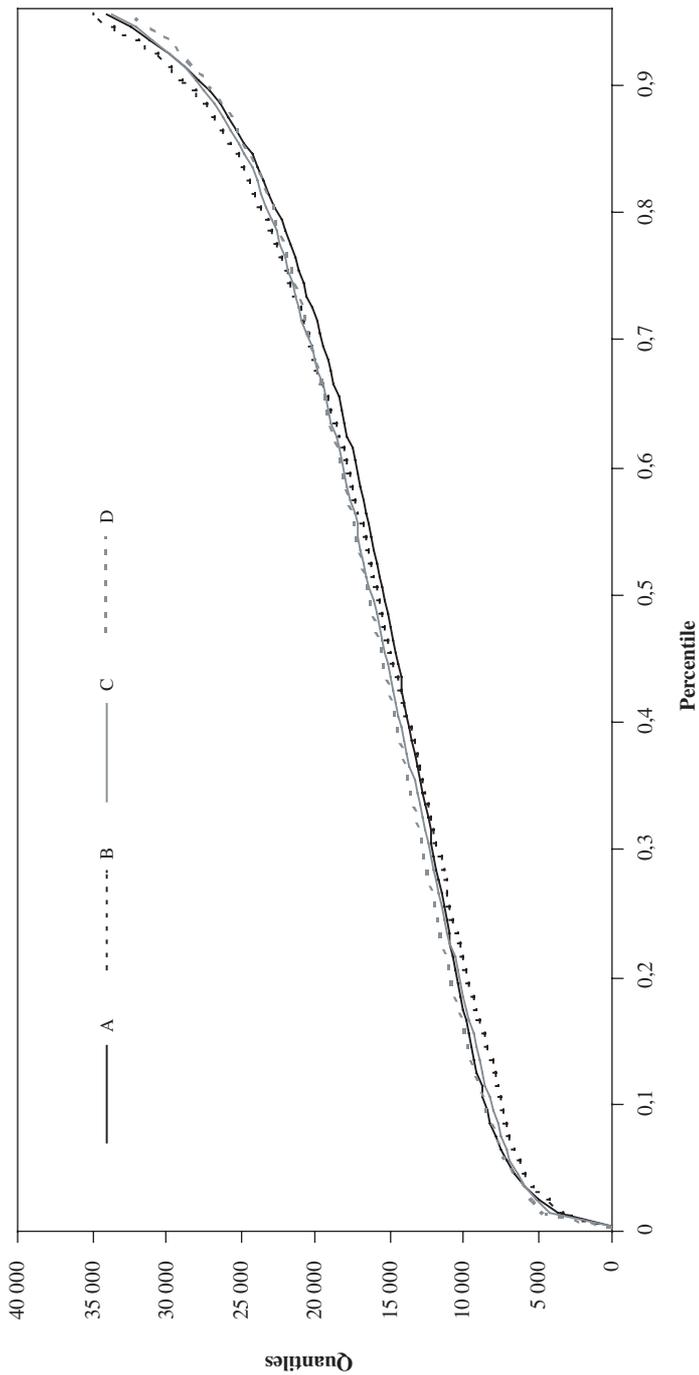
La variation dans la moyenne des revenus pour chacun des groupes n'est bien sûr qu'un indicateur très sommaire et plutôt grossier de l'impact des scénarios sur le niveau de vie des individus dans chacun de ces groupes. La variation dans la moyenne du niveau de vie d'un groupe d'individus n'indique en effet rien sur la variation de la répartition du bien-être à l'intérieur de ce groupe.

Pour capter l'impact détaillé des scénarios sur la répartition complète de ce niveau de vie, nous utiliserons des comparaisons de quantiles de revenu par équivalent adulte. Considérons une population d'individus ordonnés des plus pauvres aux plus riches et auxquels nous attribuons des rangs variant de 0 à 1 (les « percentiles »). Le rang des plus pauvres est proche de 0 et celui des plus riches tend vers 1, alors que l'individu médian a un rang percentile de 0,5. Le quantile de cette population à un rang  $p$  correspond au revenu de l'individu dont le rang égale précisément  $p$ . On dit d'une courbe de quantiles qui est partout plus élevée qu'une autre courbe de quantiles, peu importe le rang, qu'elle « domine » cette autre distribution au premier ordre.

Le graphique 2 contient les courbes de quantiles des scénarios et permet ainsi de comparer le niveau de vie associé à différents rangs. Étant donné que ces courbes sont relativement proches l'une de l'autre, la différence entre ces courbes et la courbe du scénario A est exposée dans le graphique 3. On remarque par exemple que le scénario B (relativement au scénario initial A) génère une chute de tous les quantiles de rang inférieur à 0,4, ce qui indique en d'autres mots que les individus dont le rang percentile est inférieur à 40 % dans la répartition du niveau de vie voit leur niveau de vie baisser lors de l'instauration d'une AU selon le scénario B. Cette chute peut aller jusqu'à 1 500 \$ par équivalent adulte pour ceux de rang 0,1. Ce résultat n'est pas surprenant, car un régime d'allocation universelle ne cible pas les individus selon leurs revenus, mais seulement selon des caractéristiques comme l'âge (ou la monoparentalité dans nos simulations).

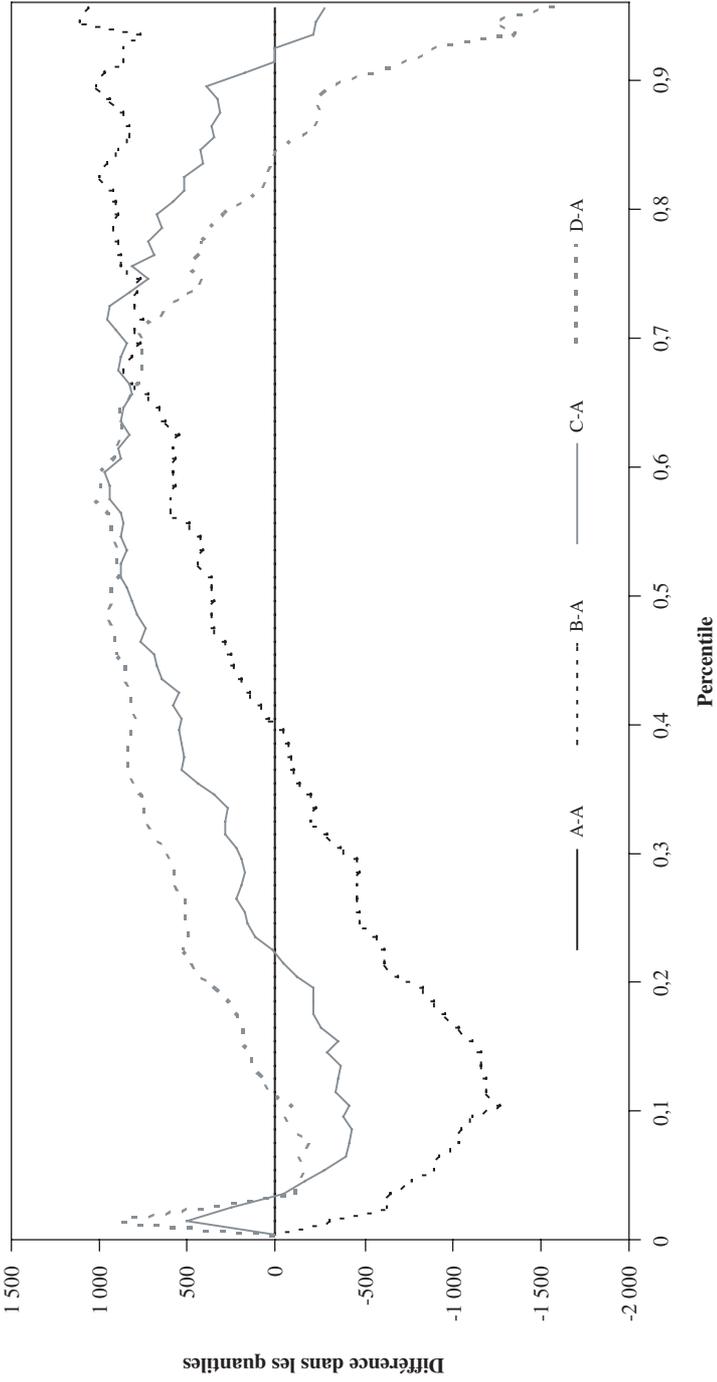
GRAPHIQUE 2

COURBES DE QUANTILE SELON LES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS POUR LA POPULATION ENTIÈRE



GRAPHIQUE 3

DIFFÉRENCE ENTRE LES COURBES DE QUANTILES DE LA POPULATION ENTIÈRE POUR DIFFÉRENTS SCÉNARIOS



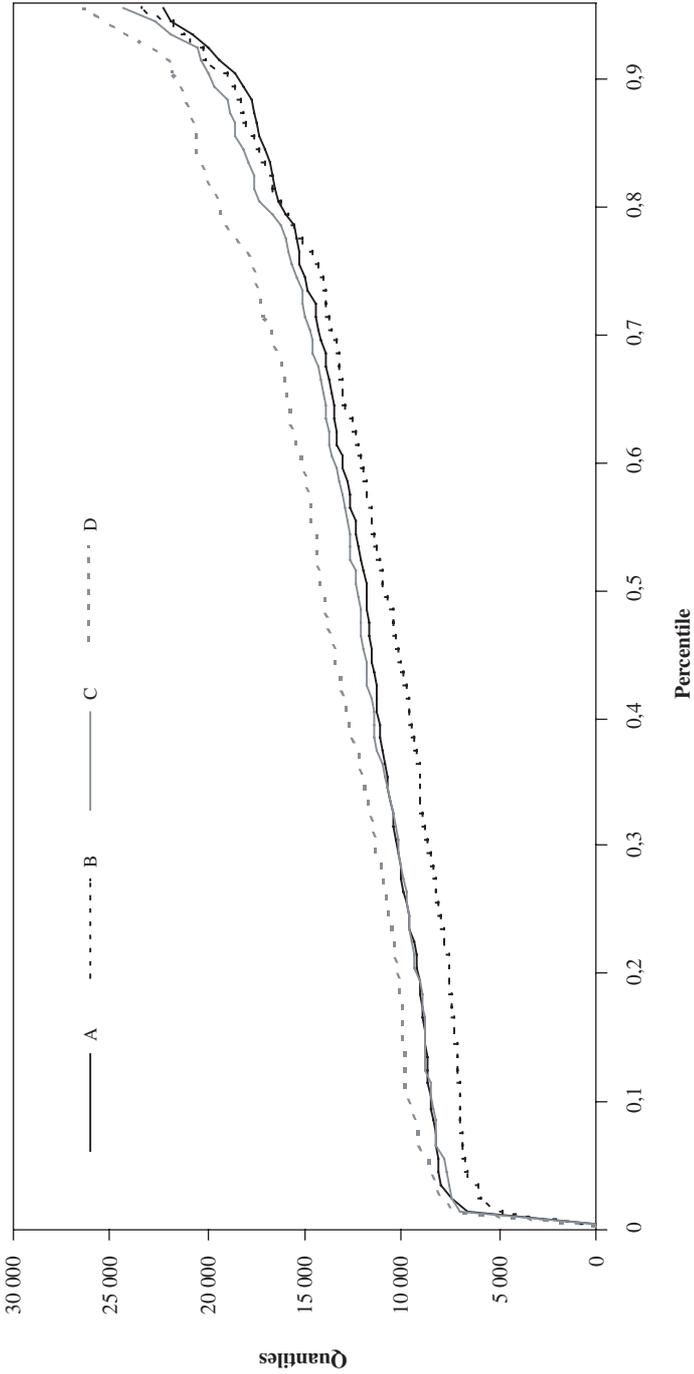
Cet effet redistributif avère aux plus pauvres est d'ailleurs la raison principale pour laquelle ce régime est complété dans les scénarios C et D par d'autres outils, en particulier par la variation dans les taux marginaux de taxation des revenus. Le scénario D génère des gains importants sur un intervalle substantiel de percentiles, pour presque tous ceux qui sont inférieurs à 0,85. L'on peut aussi noter par les différences entre les courbes de quantiles que ces dernières se croisent. Aucune distribution ne domine partout une autre, ce qui est un résultat attendu puisque, encore une fois, les exercices de simulation de ce travail sont des exercices à solde budgétaire public *constant*.

Les graphiques 4, 6, 8, 10 et 12 montrent les mouvements de courbes de quantiles créés par les trois scénarios pour différents types de familles, alors que les graphiques 5, 7, 9, 11 et 13 montrent les différences entre les courbes de quantiles relativement à celle de la situation initiale. En gros, on note les points suivants.

- L'impact sur le niveau de vie des familles monoparentales du scénario B est très négatif et celui du scénario D, très positif. L'impact du scénario C est faible, à part peut-être pour les percentiles supérieurs à 0,8, pour lesquels le scénario D génère des gains dépassant 1 000 \$.
- D'une manière générale, les trois scénarios d'AU sont tous bénéfiques pour les couples avec enfants. En fait, les bénéfiques sont tels que les scénarios C et D dominent le scénario initial A sur l'ensemble des rangs percentiles. La famille avec enfants « médiane » reçoit même dans le scénario C un bénéfice dépassant les 2 000 \$ (ce qui représente près de 15 % de son niveau de vie initial).
- Les personnes seules sont les principales perdantes des scénarios d'AU retenus. La perte qui leur est causée augmente toutefois avec leur rang dans la répartition du niveau de vie (elles dépassent 2 000 \$ à des rangs élevés pour le scénario D) et les plus pauvres gagnent à une instauration d'un régime d'AU, peu importe le scénario retenu.
- L'impact sur les couples sans enfants dépend fortement de leur rang dans la répartition du niveau de vie. Le scénario B pénalise les 50 % plus pauvres et favorise les 50 % plus riches, alors qu'avec les scénarios C et D c'est le contraire (ceux dont le rang est le plus faible peuvent même gagner jusqu'à 2 000 \$).
- L'impact d'un régime d'AU sur les personnes âgées dépend fortement du scénario retenu. Le scénario B pénalise les 50 % plus pauvres et favorise les 50 % plus riches parmi les personnes âgées. Toutes sont de manière non ambiguë pénalisées par le scénario C, alors que toutes pratiquement gagnent à l'instauration du scénario D.

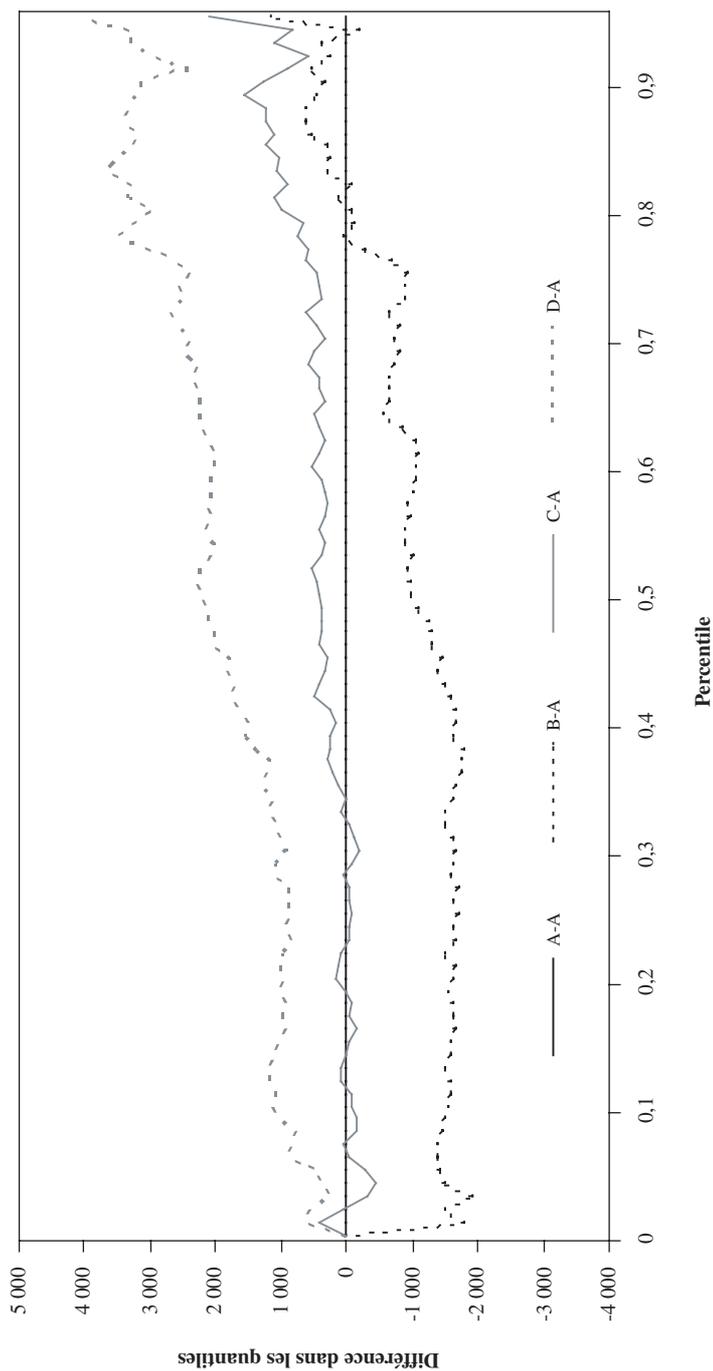
GRAPHIQUE 4

COURBES DE QUANTILE SELON LES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS, POUR LES FAMILLES MONOPARENTALES

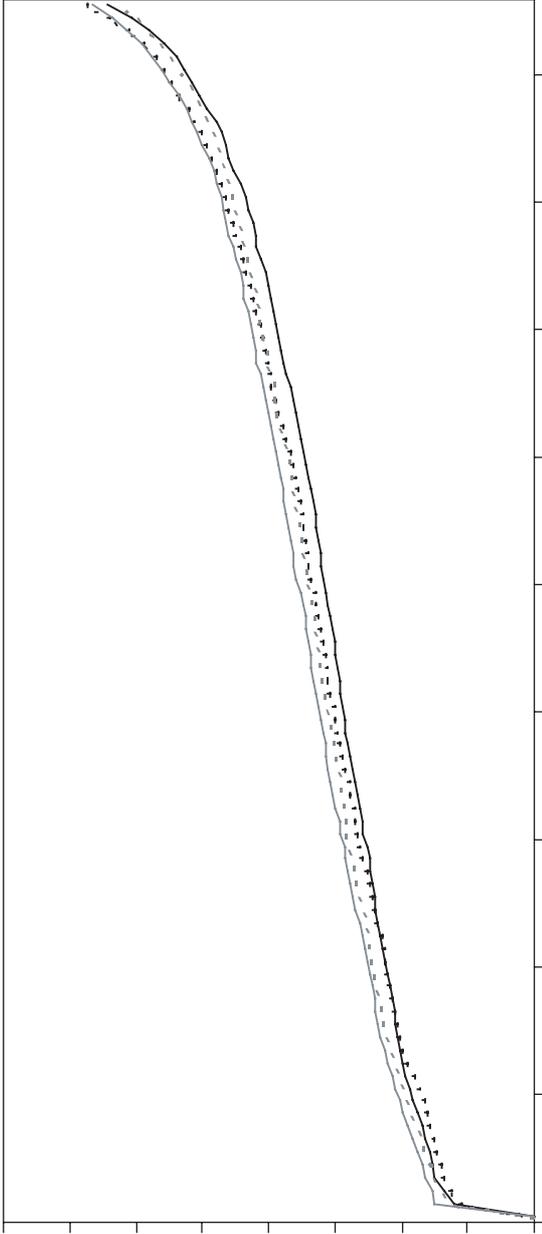


GRAPHIQUE 5

DIFFÉRENCE ENTRE LES COURBES DE QUANTILES DE FAMILLES MONOPARENTALES POUR DIFFÉRENTS SCÉNARIOS

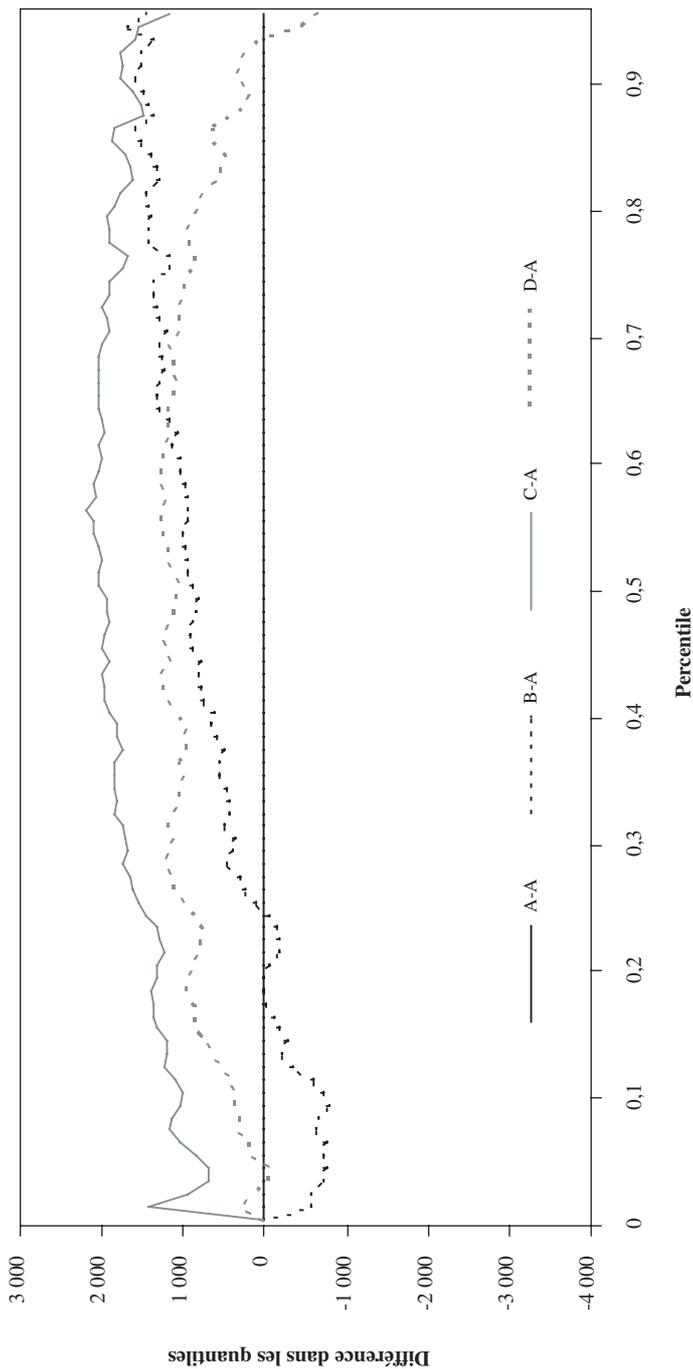


GRAPHIQUE 6  
COURBES DE QUANTILE DES FAMILLES BIPARENTALES SELON LES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS

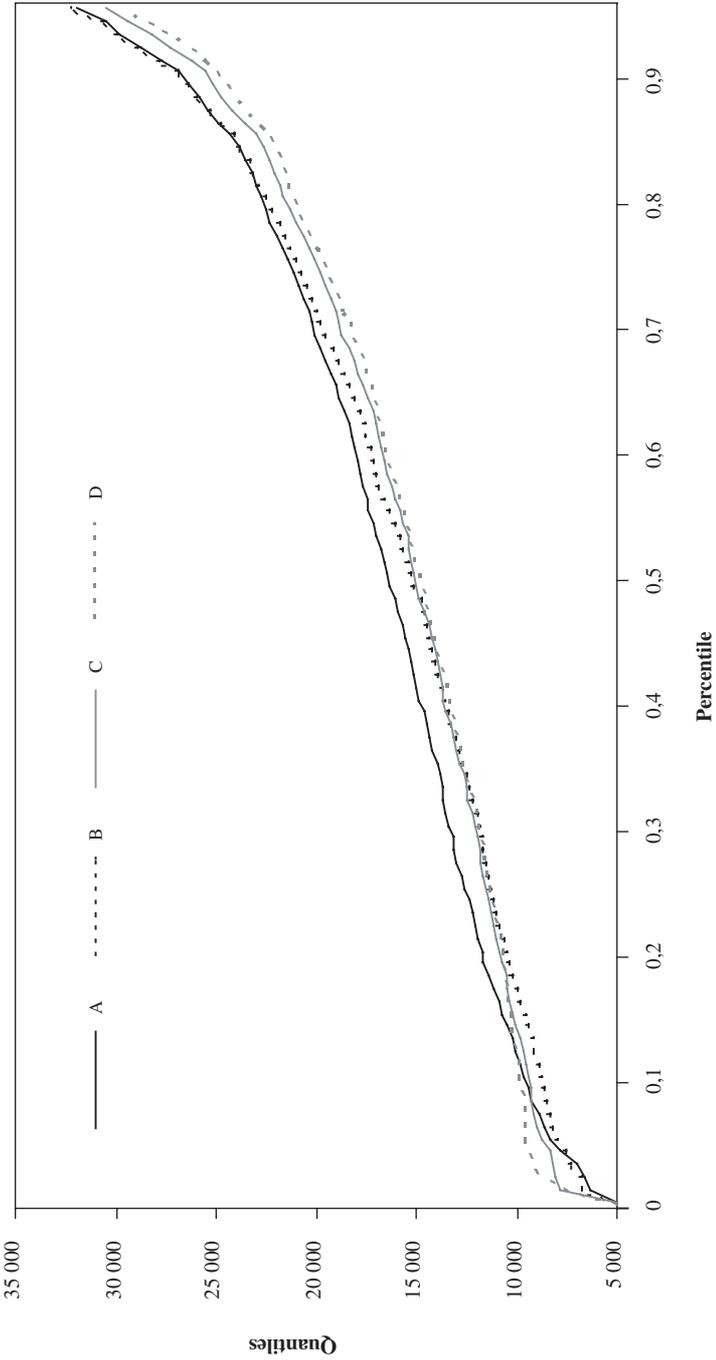


GRAPHIQUE 7

DIFFÉRENCE ENTRE LES COURBES DE QUANTILES DES FAMILLES BIPARENTALES POUR DIFFÉRENTS SCÉNARIOS

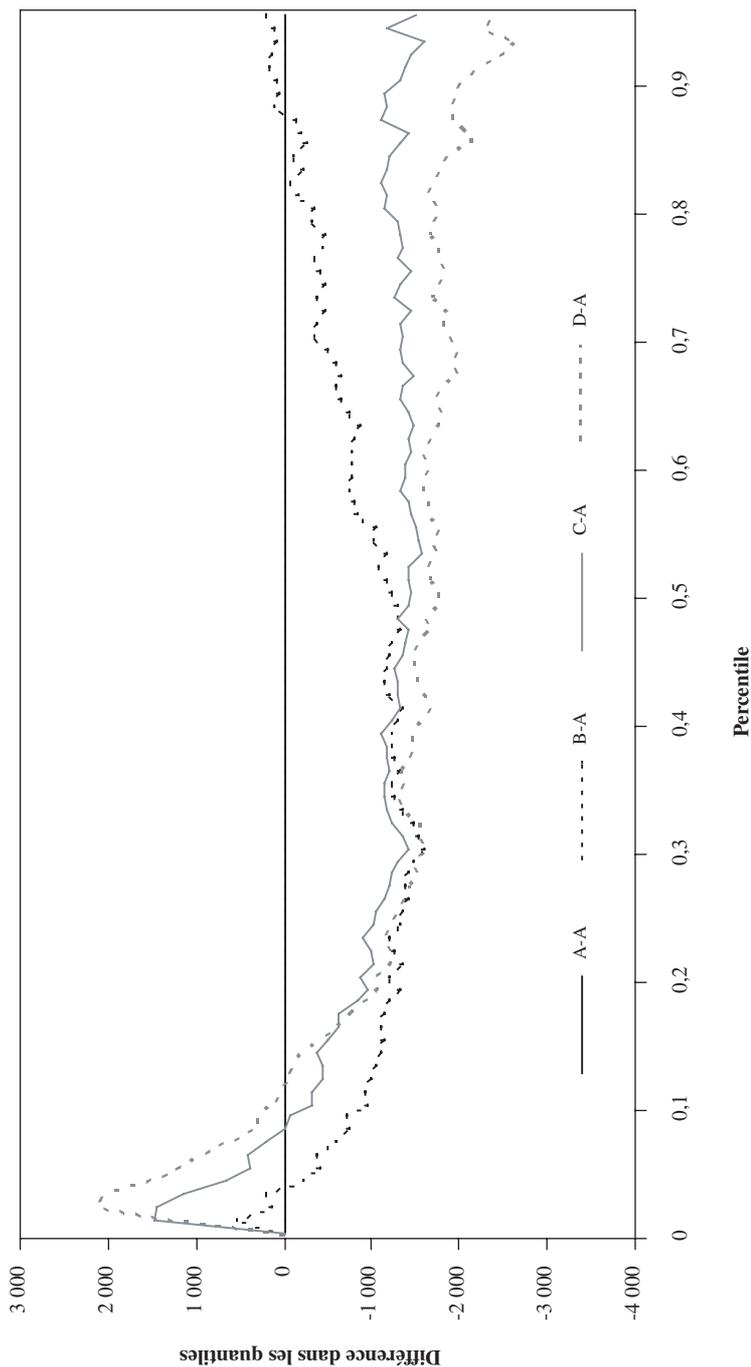


GRAPHIQUE 8  
COURBES DE QUANTILE DES INDIVIDUS SEULS SELON LES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS

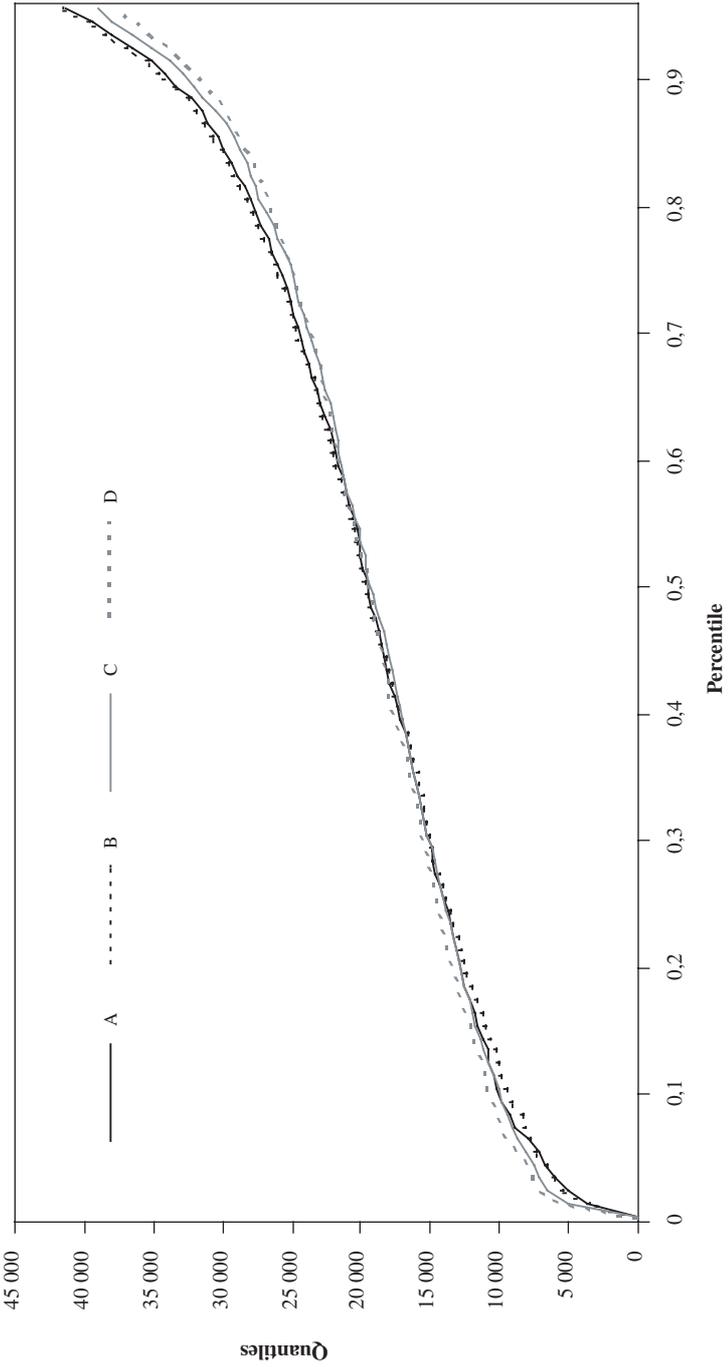


GRAPHIQUE 9

DIFFÉRENCE ENTRE LES COURBES DE QUANTILES DES INDIVIDUS SEULS POUR DIFFÉRENTS SCÉNARIOS

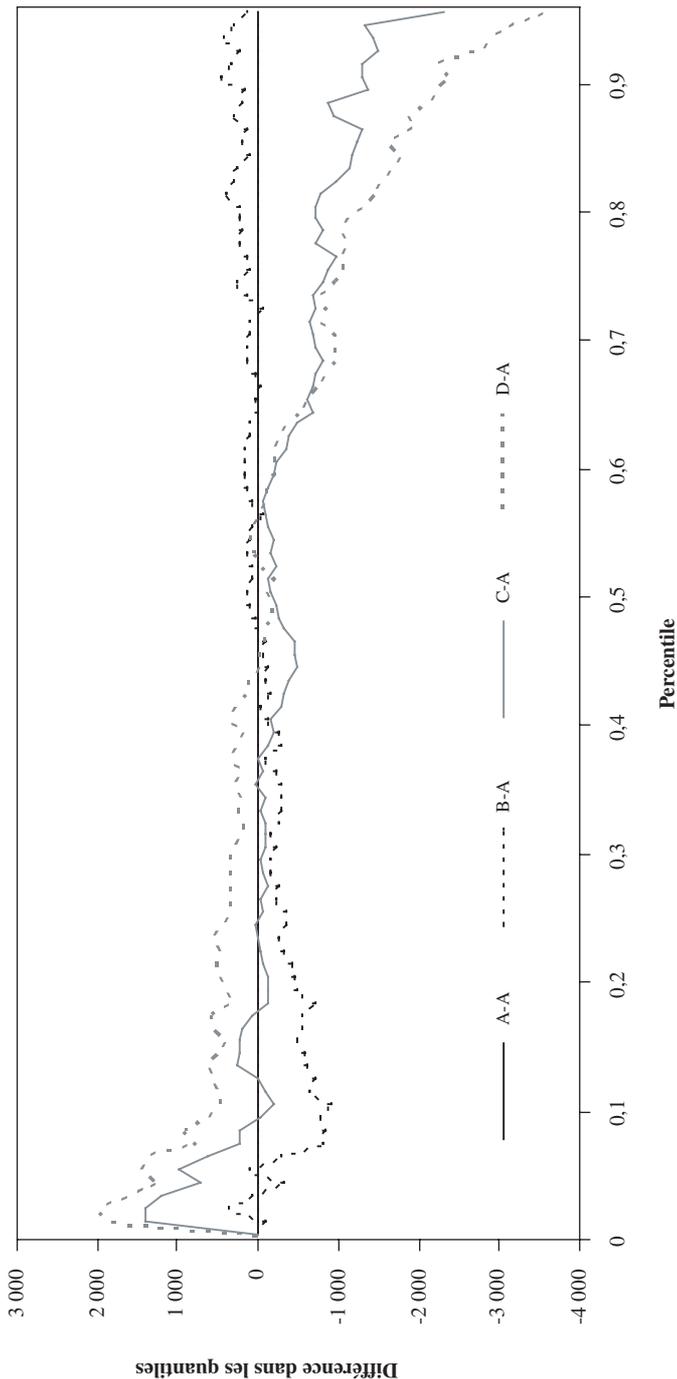


GRAPHIQUE 10  
COURBES DE QUANTILE DES COUPLES SELON LES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS

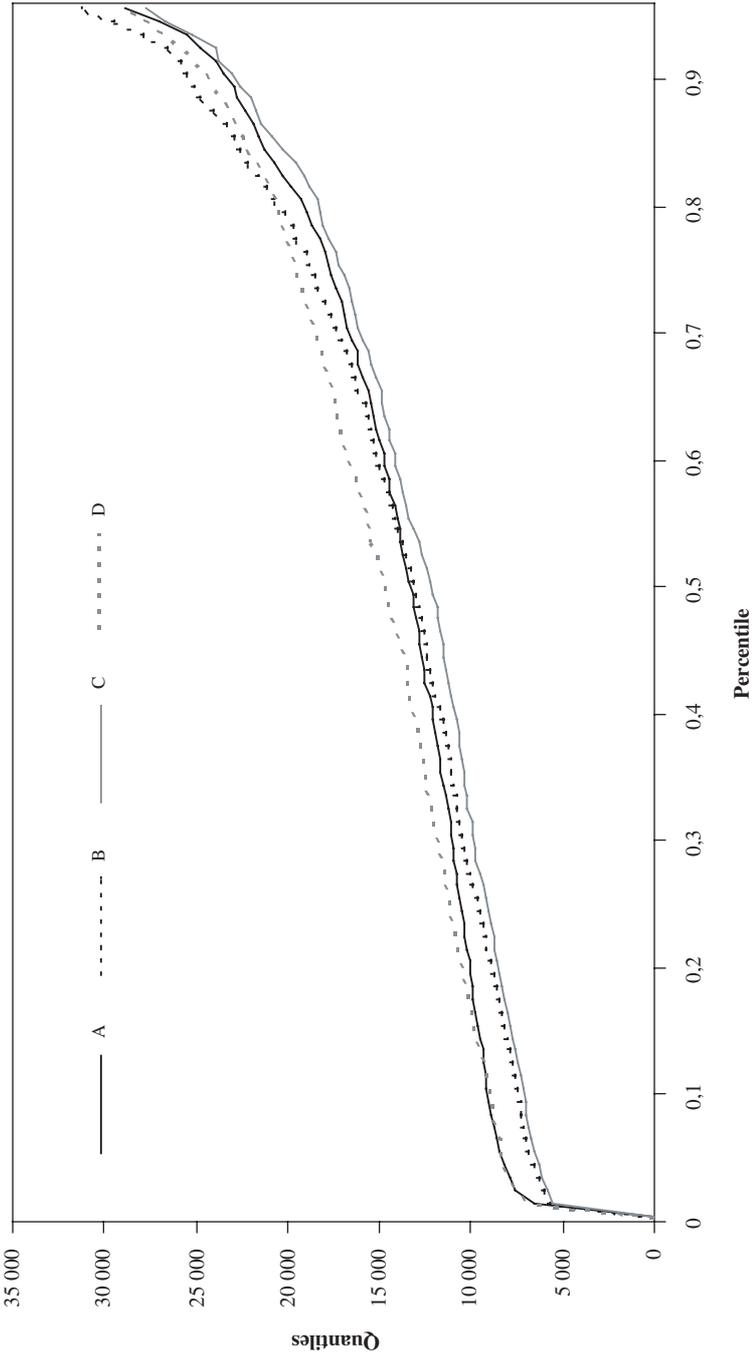


GRAPHIQUE 11

DIFFÉRENCE ENTRE LES COURBES DE QUANTILES DES COUPLES POUR DIFFÉRENTS SCÉNARIOS

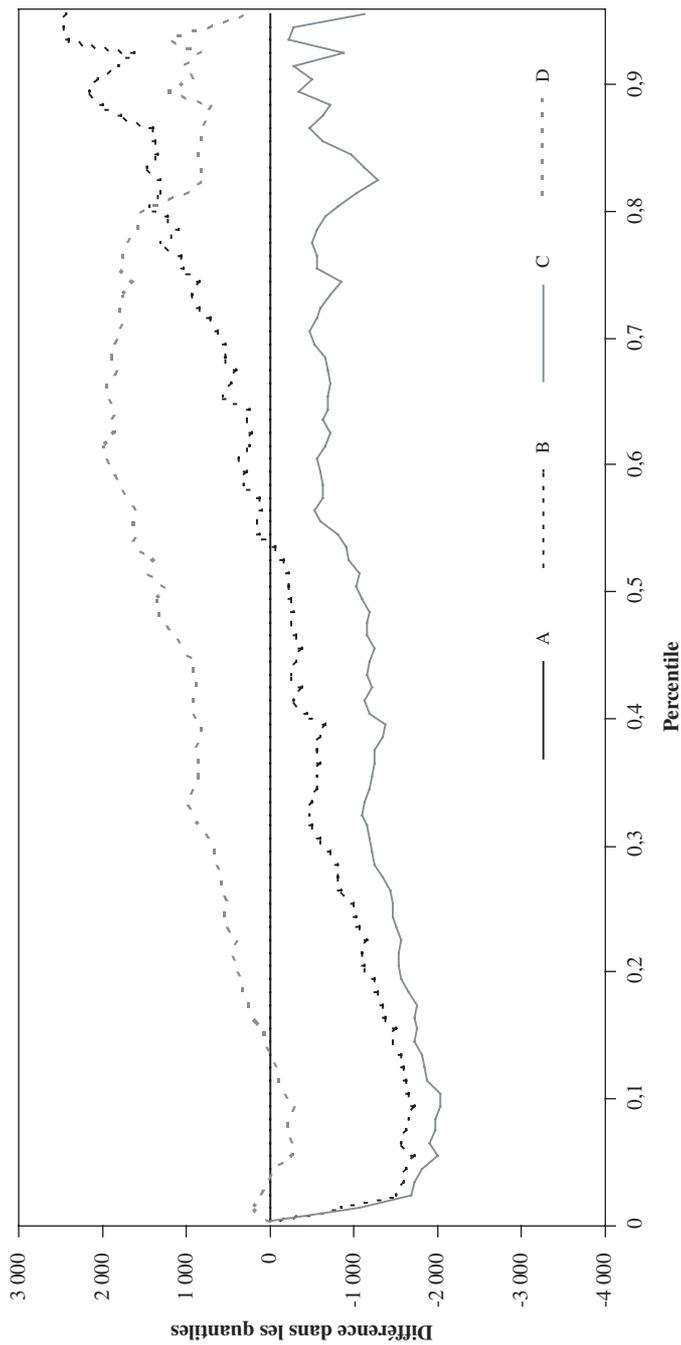


GRAPHIQUE 12  
COURBES DE QUANTILE DES 65 ET + SELON LES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS



GRAPHIQUE 13

DIFFÉRENCE ENTRE LES COURBES DE QUANTILES DES 65 ET + POUR DIFFÉRENTS SCÉNARIOS



#### 4.1.3 *Mouvement des densités*

Les courbes de densité du revenu pour chacun des scénarios se retrouvent au graphique 14. Toutes n'exhibent qu'un seul mode. On y observe que la courbe de densité du scénario initial A est plus faible que celle du scénario B pour des revenus par équivalent adulte situés entre 0 et 10 000 \$ approximativement. Par conséquent, la fréquence de faibles revenus est plus élevée dans B que dans A, ce qui confirme l'impact négatif déjà discuté du scénario B pour les familles ayant de faibles revenus. Cette remarque s'applique beaucoup moins au scénario C et à peu près pas au scénario D, pour lequel la densité des faibles revenus chute d'une façon assez uniforme relativement à celle observée dans A. Notons aussi le déplacement du mode vers la droite dans chacun des scénarios B, C et D.

#### 4.1.4 *Gagnants et perdants*

Le tableau 8 présente le gain moyen en termes de revenu par équivalent adulte selon la composition de la famille, après l'introduction du scénario B (les nombres négatifs représentent des pertes). On y remarque que les familles dont la composition coïncide avec la diagonale du tableau enregistrent des pertes. Cette diagonale représente deux types de familles, soit les personnes vivant seules et les familles monoparentales. Avec le scénario B, ce sont les familles composées de plus d'un adulte ou de personnes âgées qui réalisent des gains en moyenne. Le tableau 9 indique le pourcentage des gagnants selon les mêmes types de familles. À nouveau, pour une taille familiale donnée, le pourcentage de gagnants augmente généralement avec le nombre d'adultes dans le ménage.

GRAPHIQUE 14

COURBES DE DENSITÉ DU REVENU SELON LES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS

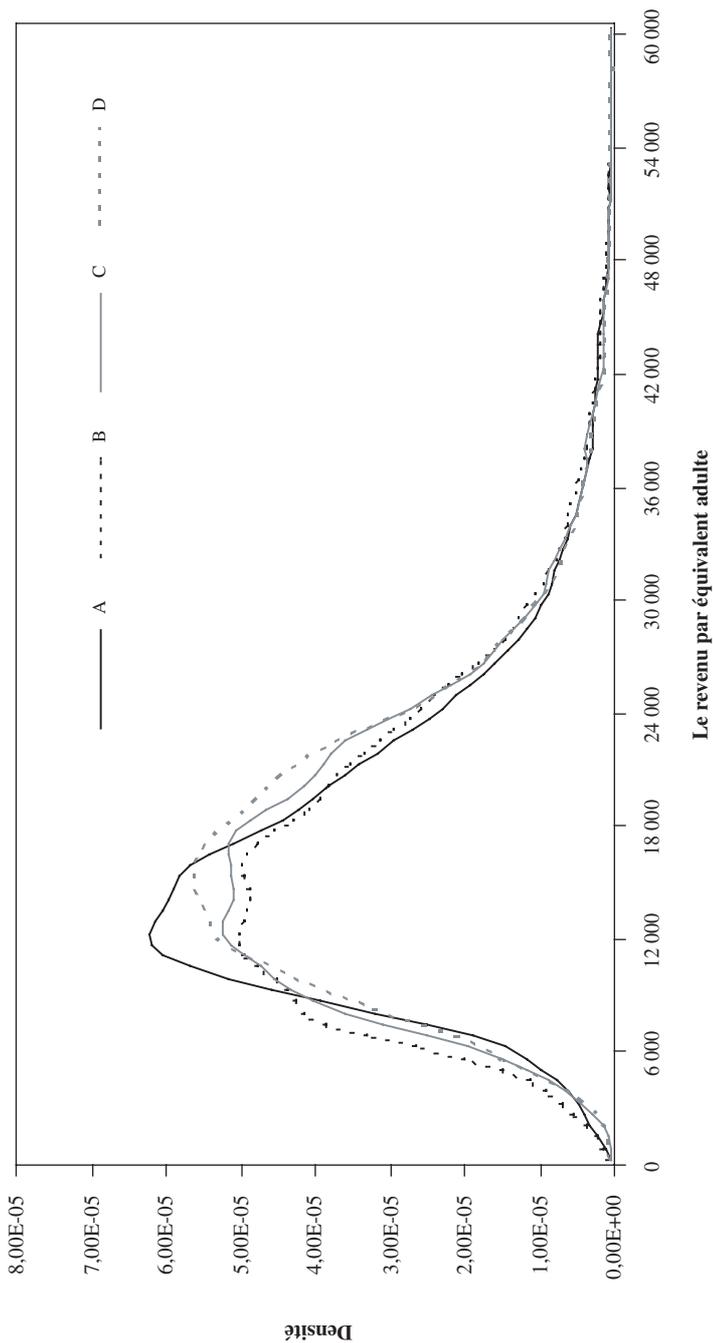


TABLEAU 8

GAINS MOYENS EN DOLLARS DE REVENU PAR ÉQUIVALENT ADULTE SELON LA COMPOSITION DES FAMILLES,  
SUIVE À UN DÉPLACEMENT DU SCÉNARIO A VERS LE SCÉNARIO B

Taille de la famille	Nombre d'enfants										Total	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	8		
1	-855											-855
2	122	-1 126										-8
3	136	278	-765									119
4	398	785	837	-487								723
5	448	479	1 084	969	-208							876
6	448	618	454	1 278	974	-1 451						898
7		-72		377	1 644	1 276	-914					482
8						3 102	518					951
9								-506				-506
10											-526	-526
Total	-161	170	693	822	970	1 293	3	-506			-526	167

TABLEAU 9

POURCENTAGE DE GAGNANTS SELON LA COMPOSITION DE LA FAMILLE,  
SUITE À UN DÉPLACEMENT DU SCÉNARIO A VERS LE SCÉNARIO B

Taille de la famille	Nombre d'enfants									Total
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	
1	0,28									0,28
2	0,54	0,24								0,51
3	0,58	0,65	0,31							0,59
4	0,75	0,84	0,80	0,38						0,78
5	0,65	0,73	0,84	0,76	0,35					0,76
6	1,00	0,94	0,57	0,88	0,76	0,00				0,78
7		0,37		0,30	1,00	0,84	0,00			0,51
8						1,00	0,86			0,88
9								0,00		0,00
10									0,00	0,00
Total	0,48	0,63	0,75	0,72	0,76	0,78	0,55	0,00	0,00	0,59

Les tableaux 10 et 11 présentent les mêmes statistiques mais en ce qui concerne le scénario C. Les gains moyens semblent plus généralement répartis que pour le scénario B. Les personnes vivant seules réalisent en moyenne des pertes de près de 1 400 \$ et on observe aussi des pertes moyennes importantes pour les couples sans enfants et les familles monoparentales avec un seul enfant. La perte moyenne de 713 \$ des familles composées exclusivement d'adultes et de personnes âgées explique naturellement en bonne partie les gains des familles avec enfants. En ce qui a trait au scénario D (les tableaux ne sont pas présentés par souci d'espace), la perte pour les familles sans enfant baisse à 285 \$ et les gains des familles avec enfants sont généralement plus faibles dans le scénario D que dans le scénario C.

TABLEAU 10

GAINS MOYENS EN DOLLARS DE REVENU PAR ÉQUIVALENT ADULTE SELON LA COMPOSITION DES FAMILLES,  
SUIVE À UN DÉPLACEMENT DU SCÉNARIO A VERS LE SCÉNARIO C

Taille de la famille	Nombre d'enfants										Total	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	8		
1	-1 397											-1 397
2	-656	-156										-604
3	-130	614	785									349
4	426	1 448	1 781	1 428								1 520
5	1 155	1 303	2 595	2 589	2 236							2 324
6	-1	1 611	2 614	3 055	3 143	1 632						2 789
7		1 349		2 131	3 665	3 961	1 851					2 535
8						5 717	4 002					4 289
9								2 285				2 285
10									4 031			4 031
Total	-713	716	1 740	2 484	3 140	4 008	3 228	2 285	4 031	4 031		369

TABLEAU 11

POURCENTAGE DE GAGNANTS SELON LA COMPOSITION DE LA FAMILLE,  
SUITE À UN DÉPLACEMENT DU SCÉNARIO A VERS LE SCÉNARIO C

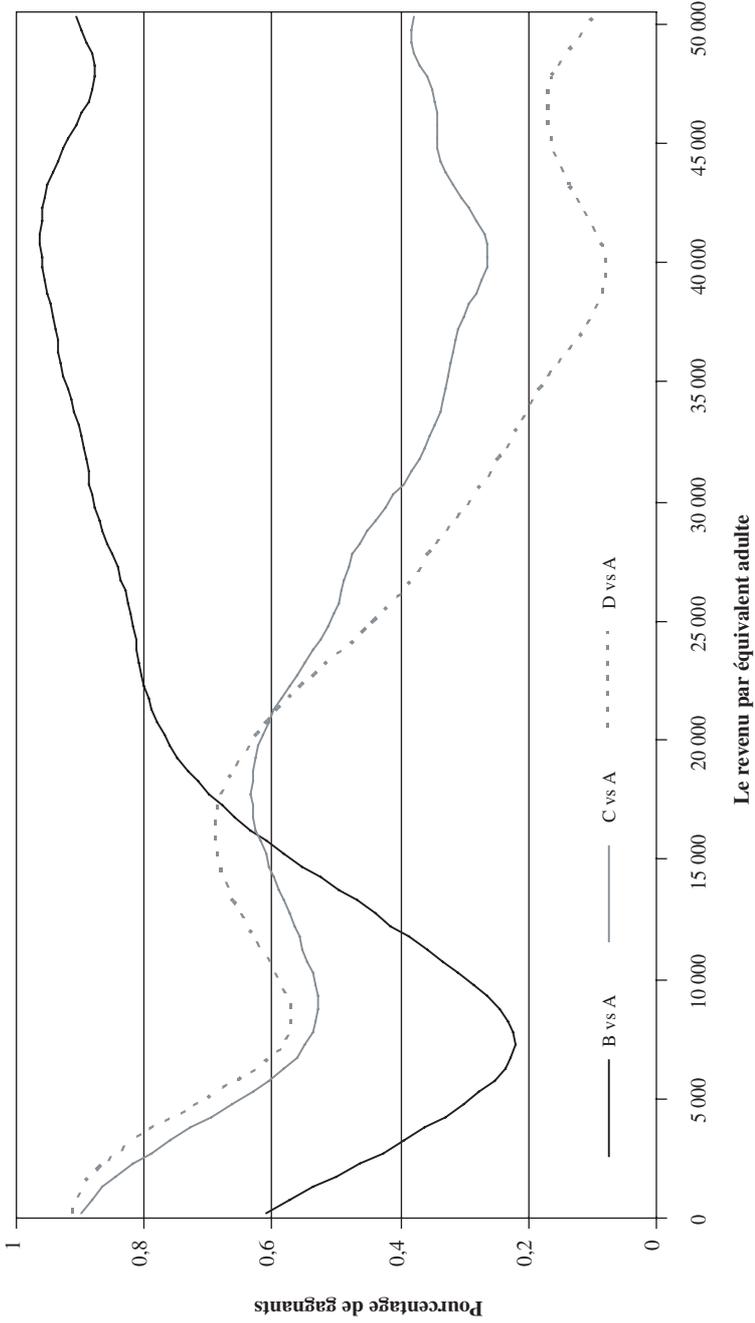
Taille de la famille	Nombre d'enfants									Total
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	
1	0,11									0,11
2	0,24	0,40								0,26
3	0,39	0,81	0,75							0,65
4	0,60	0,91	0,98	0,91						0,91
5	0,73	0,83	0,92	0,99	1,00					0,94
6	0,51	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00				0,98
7		1,00		1,00	1,00	1,00	1,00			1,00
8						1,00	1,00			1,00
9								1,00		1,00
10									1,00	1,00
Total	0,26	0,77	0,95	0,99	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,56

Tout comme pour le scénario B, le pourcentage prédit de gagnants dans les scénarios C et D augmente avec la taille de la famille, mais contrairement au scénario B ce pourcentage augmente aussi généralement avec le nombre d'enfants, pour une taille donnée. Globalement, les scénarios B, C et D font respectivement 59 %, 56 % et 57 % de gagnants.

Le graphique 15 présente sous une forme graphique le pourcentage de gagnants selon le revenu par équivalent adulte et selon les scénarios. Les résultats diffèrent d'une manière générale selon trois tranches de revenus, soit entre 0 et 8 000 \$, 8 000 \$ et 18 000 \$ et 18 000 \$ est plus. Dans la tranche 0-8 000 \$, c'est-à-dire, pour de très faibles revenus de consommation, le pourcentage de gagnants est élevé tout particulièrement et tout naturellement pour les scénarios C et D, mais diminue avec le revenu (cette diminution est aussi évidente pour le scénario B). L'AU bénéficie aux plus pauvres, mais le retrait des programmes ciblés pénalisent (un peu pour C et D, beaucoup pour B) les moins pauvres parmi les pauvres.

GRAPHIQUE 15

POURCENTAGE PRÉDIT DE GAGNANTS SELON LE REVENU ET SELON UN DÉPLACEMENT DU SCÉNARIO A VERS B, A VERS C ET A VERS D



Le pourcentage de gagnants augmente pour tous les scénarios dans la tranche 8 000 \$-18 000 \$. Pour les scénarios C et D, cette augmentation est légère, mais elle est très prononcée pour B. En fait, c'est dans la troisième tranche de 18 000 \$ et plus que l'on retrouve le maximum prédit de gagnants pour le scénario B, alors que ce pourcentage diminue continuellement pour C et D, jusqu'à atteindre, à un revenu de 50 000 \$, moins de 40 % et de 10 % respectivement pour les scénarios C et D. De toute évidence, donc, les gens des classes de revenus supérieurs ne seraient pas en faveur des scénarios C et D.

#### 4.2 Impact des scénarios sur la pauvreté

L'une des justifications majeures des programmes de transferts (et, dans une moindre mesure, de la fiscalité) est l'allègement de la pauvreté. Cette préoccupation constitue aussi un élément central dans les discussions entourant l'utilité et la pertinence d'un régime d'AU.

Rappelons que nous avons déjà normalisé le revenu pour le définir en référence au coût de la vie d'une personne vivant seule dans un milieu rural. Nous utiliserons donc 8 705 \$ comme seuil de pauvreté (« faible revenu ») pour catégoriser, en pauvres/non-pauvres, les individus selon leur revenu par adulte équivalent. Deux *indices* ou *mesures* de pauvreté sont utilisés, le taux de pauvreté et la carence moyenne. Le taux de pauvreté égale le rapport entre le nombre de pauvres que l'on retrouve dans une population et la taille de cette population. La carence moyenne est la moyenne des « carences individuelles », soit la moyenne des écarts (censurés à zéro, de sorte qu'ils ne puissent pas être négatifs) entre les niveaux de vie et les seuils de pauvreté.

Le tableau 12 montre la carence moyenne pour le scénario B selon le niveau de l'AU des adultes et du montant additionnel accordé aux adultes monoparentaux<sup>14</sup>. On constate que le niveau de ce montant additionnel n'a pas d'influence significative sur la carence moyenne (essentiellement en raison de la faible proportion d'individus qui sont éligibles à ce montant additionnel), mais que la carence moyenne varie en fonction de la générosité de l'AU accordée aux adultes (et donc en fonction de celle accordée aux enfants). À un montant additionnel nul, la carence moyenne peut varier de 331 \$ *per capita* à 401 \$ *per capita* lorsque l'AU pour adulte passe dans le scénario B de 1 500 \$ à 3 500 \$. Une telle augmentation dans l'AU pour adulte implique une baisse très importante dans l'AU des enfants, et cela a un effet néfaste socialement important sur les familles monoparentales et sur les familles biparentales. En contrecoup, la pauvreté augmente. La conclusion générale est qu'un régime d'AU a intérêt ici à privilégier des AU relativement généreuses pour les enfants si un critère important est celui d'alléger la pauvreté de la population prise dans son ensemble<sup>15</sup>.

14. Le niveau de l'AU pour les enfants est fixé par la contrainte du solde budgétaire constant.

15. En fait, cela a tendance à être vrai, que ce soit selon le scénario B, C ou D.

TABLEAU 12

LA CARENCE MOYENNE SELON LE NIVEAU DE L'ALLOCATION DES ADULTES  
ET DU MONTANT ADDITIONNEL ACCORDÉ AUX ADULTES MONOPARENTAUX, SCÉNARIO B

Alloca- tion de l'adulte	Montant additionnel accordé aux adultes monoparentaux								
	0	500	1 000	1 500	2 000	2 500	3 000	3 500	4 000
1 500	331	331	331	331	331	331	331	331	331
1 750	326	326	326	326	326	326	326	326	326
2 000	325	324	324	324	324	324	325	325	325
2 250	328	328	328	328	328	328	328	328	329
2 500	335	335	335	335	335	335	335	336	336
2 750	346	346	346	346	346	347	347	347	348
3 000	361	361	361	361	361	362	362	362	363
3 250	379	379	379	379	379	380	380	380	381
3 500	401	401	401	402	402	402	402	403	403

Le tableau 13 montre la carence moyenne en fonction de l'allocation des adultes et du taux marginal de taxation unique sur les revenus pour le scénario D. On remarque à nouveau qu'une hausse de l'allocation des adultes a tendance à augmenter la carence moyenne dans la population, sauf lorsque cette allocation est faible et que les taux de taxation sont élevés. On remarque aussi qu'une augmentation dans le taux marginal de taxation, toutes choses étant égales par ailleurs, diminue la carence moyenne, sauf lorsque ce taux atteint un niveau critique qui dépend du niveau de l'AU pour adultes.

TABLEAU 13

LA CARENCE MOYENNE SELON L'ALLOCATION AUX ADULTES  
ET LE TAUX MARGINAL EXPLICITE D'IMPOSITION, SCÉNARIO D

Allocation de l'adulte	Taux marginal explicite d'imposition					
	34 %	40 %	46 %	52 %	58 %	64 %
1 500	761	578	509	506	538	591
2 500	845	587	452	420	436	472
3 500	1 000	649	437	357	353	376
4 500	1 230	782	481	323	289	299
5 500	1 521	995	589	345	247	240
6 500	1 865	1 272	778	423	242	197

Le tableau 14 résume l'impact des scénarios retenus sur la carence moyenne. On y remarque que le scénario B augmente la carence moyenne au niveau de la population et pour chacun de ses sous-groupes. Le scénario C réduit la carence moyenne pour les familles avec enfants et pour les couples sans enfants, mais l'augmente néanmoins au niveau de toute la population. Le scénario D diminue la pauvreté dans toute la population, et ne l'augmente que chez les personnes seules (et très légèrement pour les personnes âgées).

TABLEAU 14

CARENCE MOYENNE

Type de ménage	Carence moyenne			
	A	B	C	D
Mono	92	436	89	39
Bipar	112	165	45	100
Seul	988	1 361	1 183	1 184
Couple	189	200	121	100
65 et +	78	270	324	83
Tous	<b>224</b>	<b>339</b>	<b>237</b>	<b>215</b>

Rappelons que ces comparaisons ne sont *a priori* valides que pour un choix particulier de seuil de pauvreté – le seuil de faible revenu de Statistique Canada – et que ce choix est arbitraire. Il est donc essentiel de s'assurer que la validité de ces comparaisons n'est pas complètement tributaire de ce choix. Pour ce faire, nous pouvons faire appel aux outils graphiques que sont les « courbes de taux de pauvreté » et de « carence moyenne », qui nous permettent de visualiser le lien entre les taux de pauvreté et la carence moyenne et vérifier s'il y a *dominance* sur un large intervalle de seuils de pauvreté<sup>16</sup>.

Les courbes des taux de pauvreté pour les différents types de familles dans le scénario initial A sont exposées au graphique 16. On note que les couples sans enfants ont le plus faible taux de pauvreté, et ce, quel que ce soit le seuil de pauvreté à partir d'un niveau qui avoisine 8 000 \$. Les personnes seules ont quant à elles le plus fort taux de pauvreté pour tout seuil inférieur à environ 12 000 \$, ensuite le taux de pauvreté est le plus élevé chez les familles monoparentales. Plusieurs de ces courbes de taux de pauvreté s'interceptent. Cela suggère qu'il peut être important de bien restreindre les intervalles de seuils admissibles si l'on veut comparer de manière non ambiguë la pauvreté à travers les sous-groupes.

La différence entre les courbes des taux de pauvreté pour les différents scénarios retenus et celle de la courbe du scénario initial A apparaît dans le graphique 17. Pour un intervalle de seuils compris entre 0 et à peu près 7 000 \$, le taux de pauvreté est légèrement plus élevé dans le scénario A que dans les scénarios C ou D. La situation est renversée après cet intervalle et se renverse à nouveau autour de 10 000 \$ à 12 000 \$. Pour des seuils entre 0 et 14 000 \$ approximativement, c'est le scénario B qui génère le taux de pauvreté le plus élevé. La conclusion semble être qu'un régime d'AU heurte particulièrement les plus pauvres (scénario B) ou encore qu'il est bénéfique aux plus pauvres (scénarios C et D), mais pas nécessairement à ceux qui sont proches du seuil de pauvreté fréquemment utilisé au Canada (autour de 8 700 \$ sur le graphique 17).

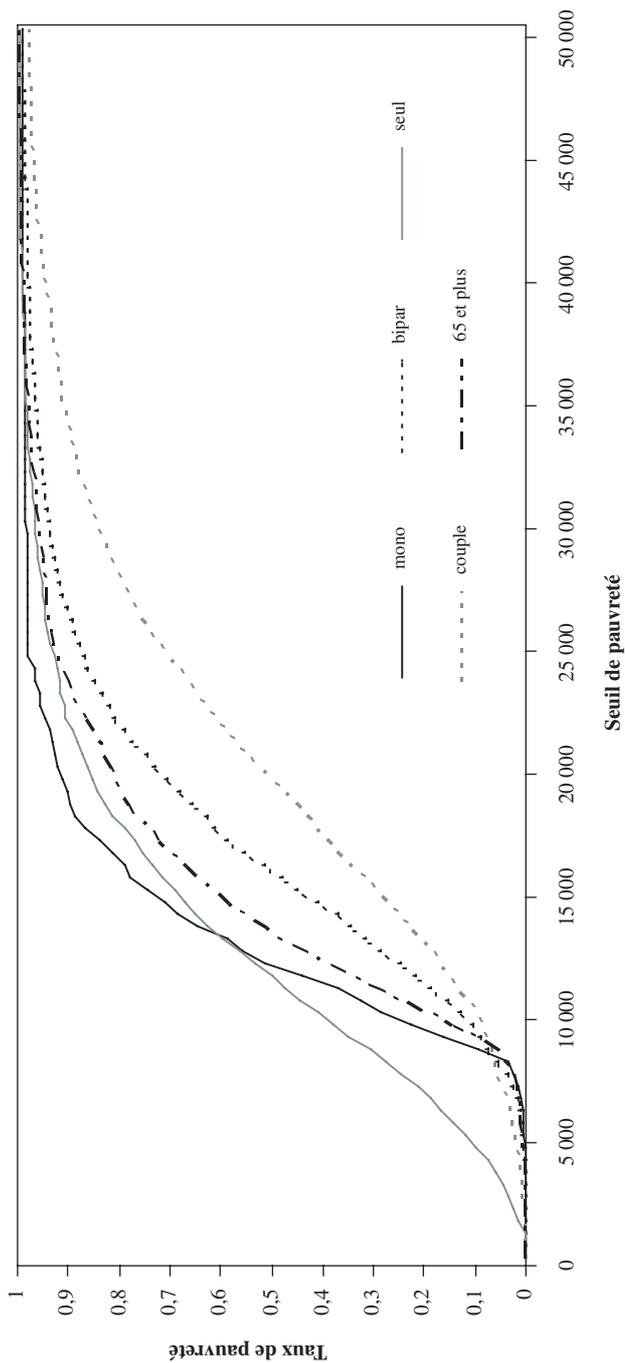
Le graphique 18 fournit la différence entre les courbes de carence moyenne pour les différents scénarios et celle du scénario initial A. On note que les scénarios C et D réduisent bel et bien la carence moyenne (à l'exception du scénario C pour un intervalle de seuils situé approximativement entre 7 500 \$ et 13 000 \$). Le scénario B est à nouveau désavantageux du point de vue de la réduction de la pauvreté pour un très grand intervalle de seuils.

---

16. Pour une explication de ces méthodes, voir par exemple Davidson et Duclos (2000).

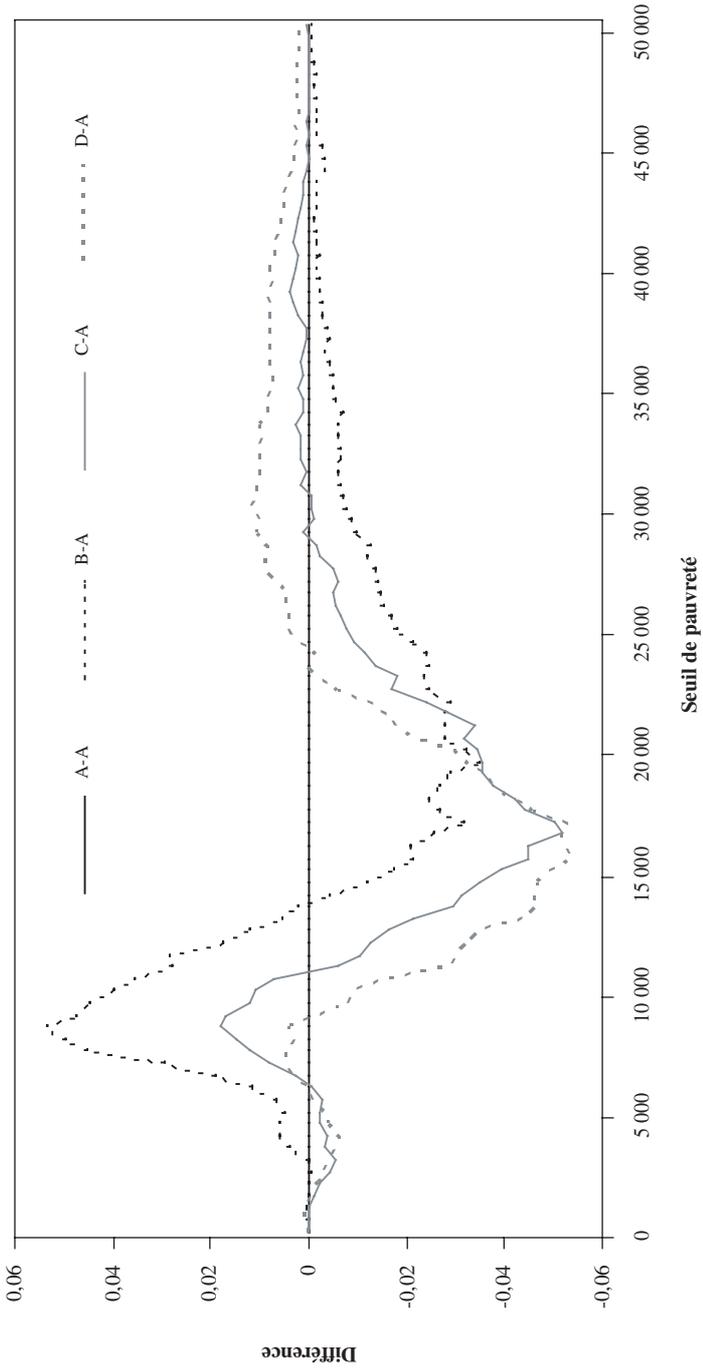
GRAPHIQUE 16

COURBES DE TAUX DE PAUVRETÉ DES DIFFÉRENTS TYPES DE FAMILLES EN FONCTION DU SEUIL DE PAUVRETÉ



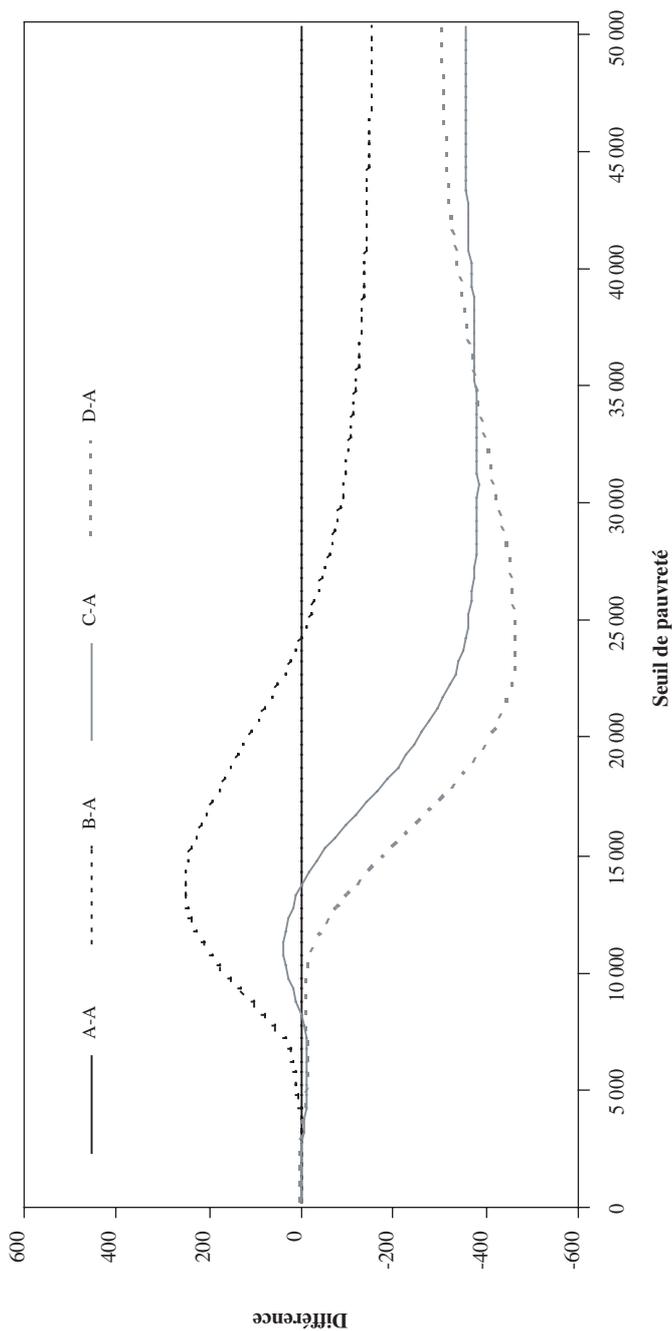
GRAPHIQUE 17

DIFFÉRENCE ENTRE LES COURBES DE TAUX DE PAUVRETÉ DES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS POUR TOUTE LA POPULATION, EN FONCTION DU SEUIL DE PAUVRETÉ



GRAPHIQUE 18

DIFFÉRENCE ENTRE LES COURBES DE CARENCE MOYENNE DES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS POUR TOUTE LA POPULATION



### 4.3 Impact des scénarios sur l'inégalité

Le tableau 15 montre les indices d'inégalité de Gini et d'Atkinson (pour un paramètre d'aversion relative à l'inégalité de 0,5) et cela, pour les quatre scénarios retenus. Les écarts-types estimés apparaissent entre parenthèses. Bien que l'ordre de grandeur soit différent pour les deux indices, les conclusions sont les mêmes : l'inégalité augmente de manière importante lors du passage de A à B, diminue très légèrement de A à C et de manière sensible lors du passage de A à D. Comme les estimateurs de ces indices sont fortement corrélés à travers les scénarios, ces différences sont aussi statistiquement significatives (sauf pour la comparaison de A et de C).

TABLEAU 15

LE NIVEAU D'INÉGALITÉ SELON LES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS

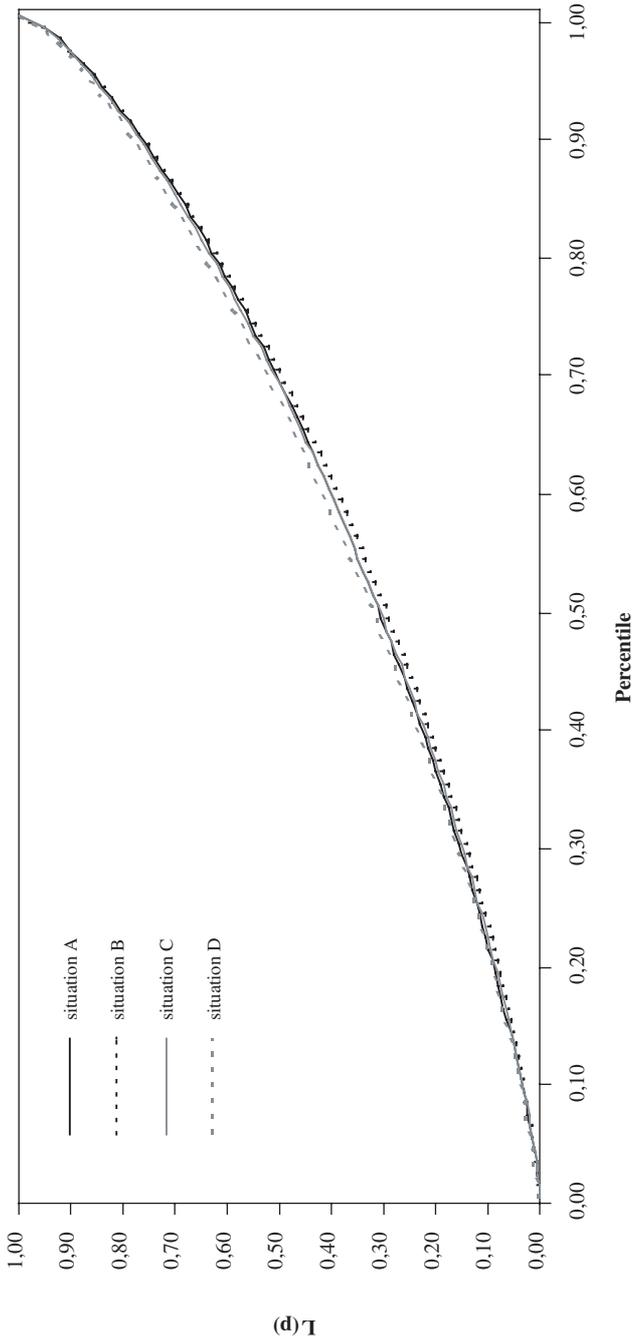
Indice	A	B	C	D
Indice de Gini	0,279 (0,003)	0,298 (0,003)	0,278 (0,003)	0,263 (0,003)
Indice d'Atkinson (aversion relative à l'inégalité = 0,5)	0,067 (0,001)	0,075 (0,001)	0,066 (0,001)	0,060 (0,001)

Les courbes de Lorenz<sup>17</sup> pour les scénarios et leurs différences relativement au scénario A sont présentées dans les graphiques 19 et 20 respectivement. Sur le graphique 19, on note par exemple que les 50 % plus pauvres dans la population détiennent environ 30 % du revenu total. La comparaison des différences dans le graphique 20 révèle toutefois que le scénario A domine partout (c'est-à-dire, peu importe le rang percentile retenu) le scénario B en termes d'égalité, puisque la différence entre la courbe de Lorenz du scénario B et celle du scénario A est partout négative. En revanche, le scénario D domine nettement l'ensemble des autres scénarios, y compris le scénario initial. En d'autres mots, le scénario D est celui dont la répartition du revenu est la plus proche de l'égalité parfaite. Par le niveau maximal de la différence entre la courbe de Lorenz du scénario D et celle du scénario initial A, on observe que la redistribution effectuée par un régime d'AU peut atteindre jusqu'à 2 % du revenu total.

17. À un rang percentile  $p$  donné, les courbes de Lorenz donnent la proportion du revenu total détenue par la proportion  $p$  des plus pauvres dans la population.

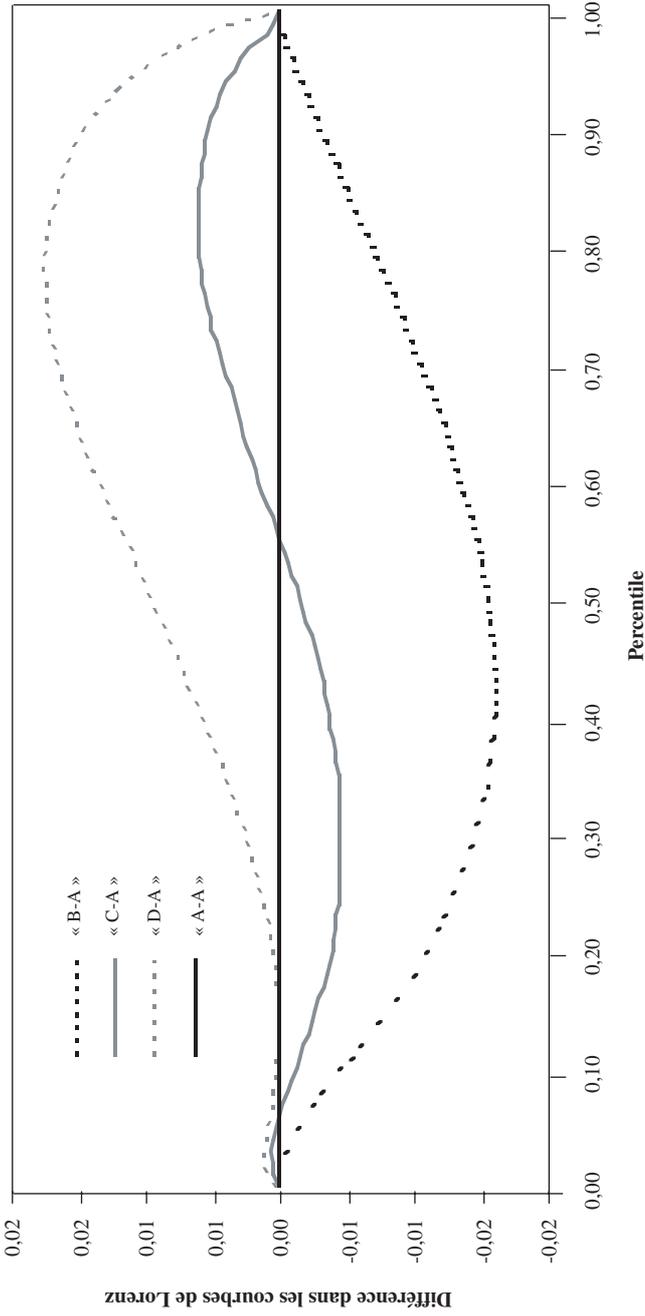
GRAPHIQUE 19

COURBES DE LORENZ DU REVENU PAR ÉQUIVALENT ADULTE SELON LES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS



GRAPHIQUE 20

DIFFÉRENCE ENTRE LES COURBES DE LORENZ DES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS



#### 4.4 Impact des scénarios sur les taux marginaux de taxation

Il y a lieu de distinguer deux types de taux marginaux d'imposition, soit le taux marginal *explicite* (ou « nominal ») et le taux marginal *implicite* d'imposition. Le taux marginal explicite d'imposition représente l'augmentation, à la marge, dans l'impôt sur le revenu imposable (il s'agit ainsi de la définition usuelle du taux marginal d'imposition), alors que le taux marginal implicite d'imposition représente la variation dans la différence entre les taxes directes payables aux gouvernements et les transferts reçus du gouvernement suite à une variation marginale du revenu.

Le niveau des taux marginaux (explicites et implicites) a clairement un impact sur les recettes fiscales du gouvernement. Cet impact dépend du niveau de l'assiette fiscale et des effets qu'ils ont sur la taille de cette assiette. Par exemple, pour maintenir un niveau de recettes fiscales constant, une légère baisse dans le taux marginal d'imposition des individus de la classe moyenne devra être compensée par une augmentation importante dans le taux d'imposition des riches : le nombre de ces riches est plutôt faible en relation avec ceux qui sont affectés par la baisse dans le taux marginal d'imposition. Le comportement des individus est quant à lui affecté par les variations dans les taux marginaux d'imposition. Un individu sera naturellement désincité à augmenter ses revenus d'emploi et de capital si le taux d'imposition *implicite* auquel il fait face est élevé.

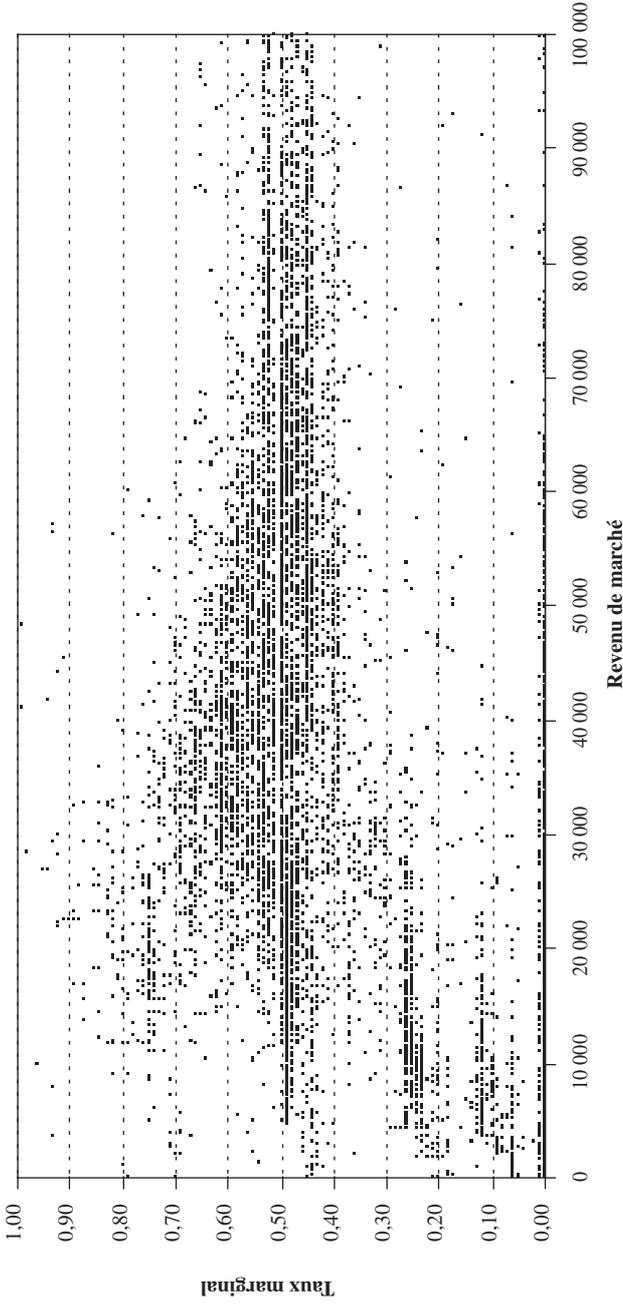
Le graphique 21 présente, sous forme de nuages de points (il y en a en tout plus de 12 000), les taux marginaux implicites à différents niveaux de revenu de marché pour le scénario initial A. On y remarque que la dispersion de ces taux est très élevée lorsque le revenu de marché est approximativement moins de 50 000 \$. Cette dispersion est beaucoup plus faible pour le scénario B (graphique 22), puisqu'une grande partie des transferts sociaux ciblés y a été éliminée. Le « ciblage » de ces transferts se fait à l'aide de taux de retrait élevés variant selon les caractéristiques familiales et le revenu. Les graphiques 23 et 24 présentent les mêmes nuages pour les scénarios C et D. On y remarque que le taux marginal implicite est égal, dans la plupart des cas, au taux marginal explicite d'imposition que nous avons fixé pour les deux scénarios, soit 53 % pour C et 60 % pour D<sup>18</sup>.

---

18. Les quelques rares observations pour lesquelles le taux implicite est plus faible que le taux explicite correspondent à celles pour lesquelles les crédits d'impôt restants dans chacun des scénarios n'ont pas encore été complètement utilisés.

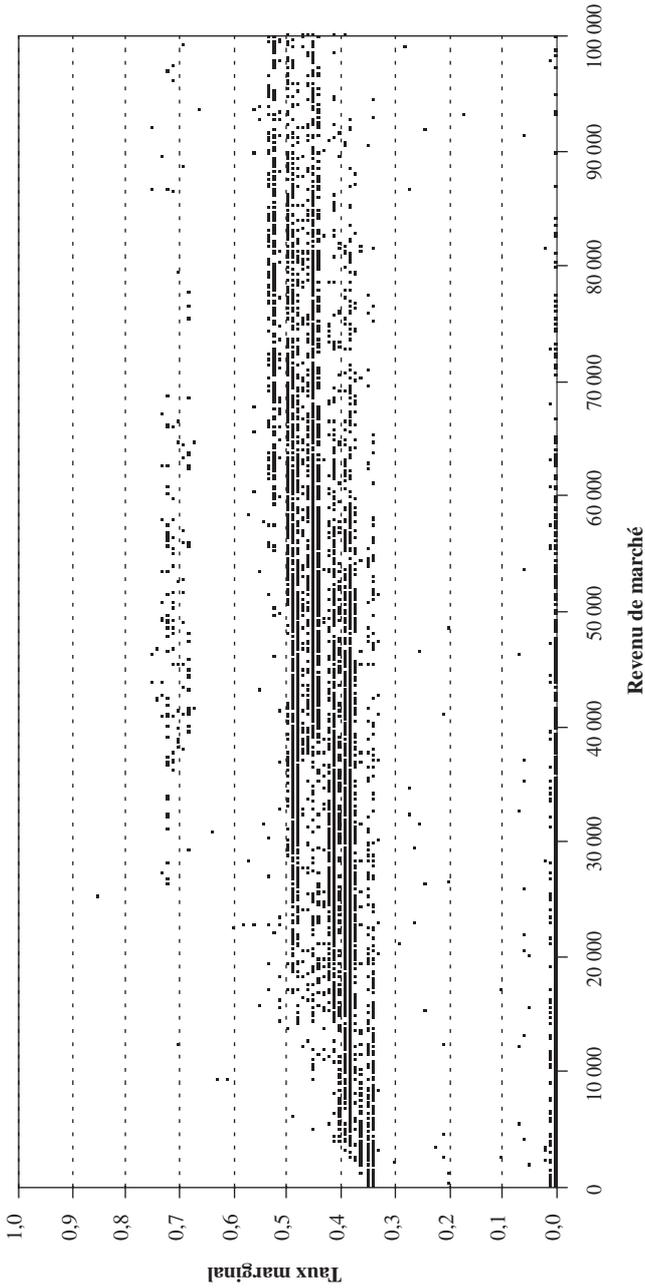
GRAPHIQUE 21

LIEN (EN FORMAT « NUAGE DE POINTS ») ENTRE LE TAUX MARGINAL IMPLICITE D'IMPOSITION ET LE REVENU DE MARCHÉ DU SCÉNARIO INITIAL A



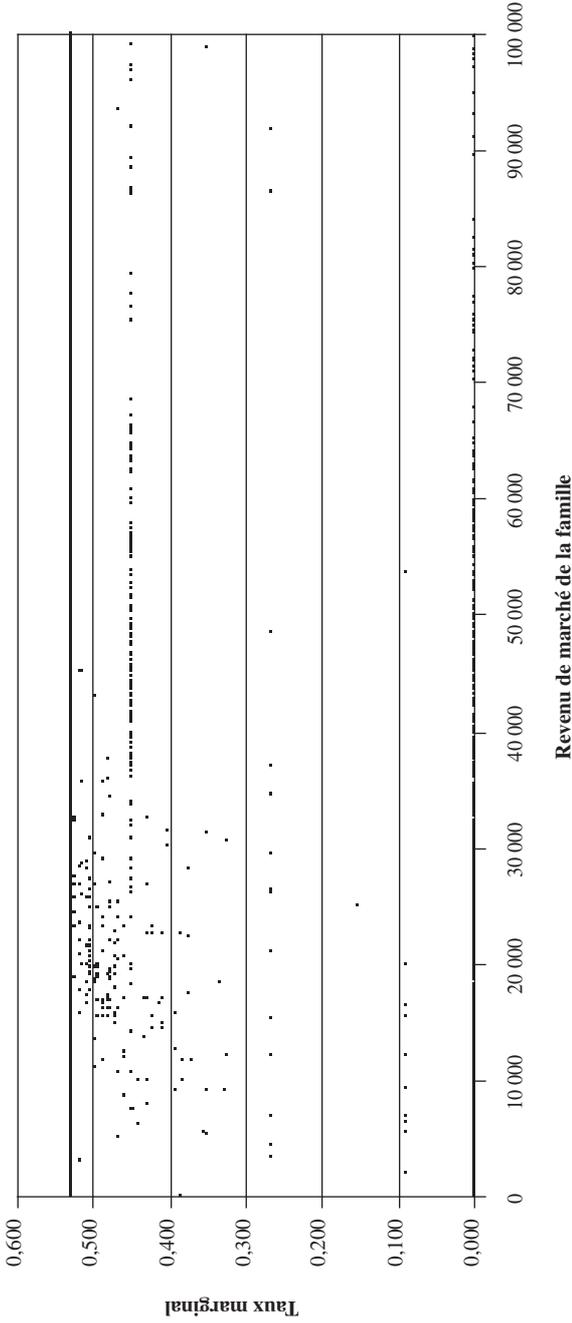
GRAPHIQUE 22

LIEN (EN FORMAT « NUAGE DE POINTS ») ENTRE LE TAUX MARGINAL IMPLICITE D'IMPOSITION ET LE REVENU DE MARCHÉ DU SCÉNARIO B



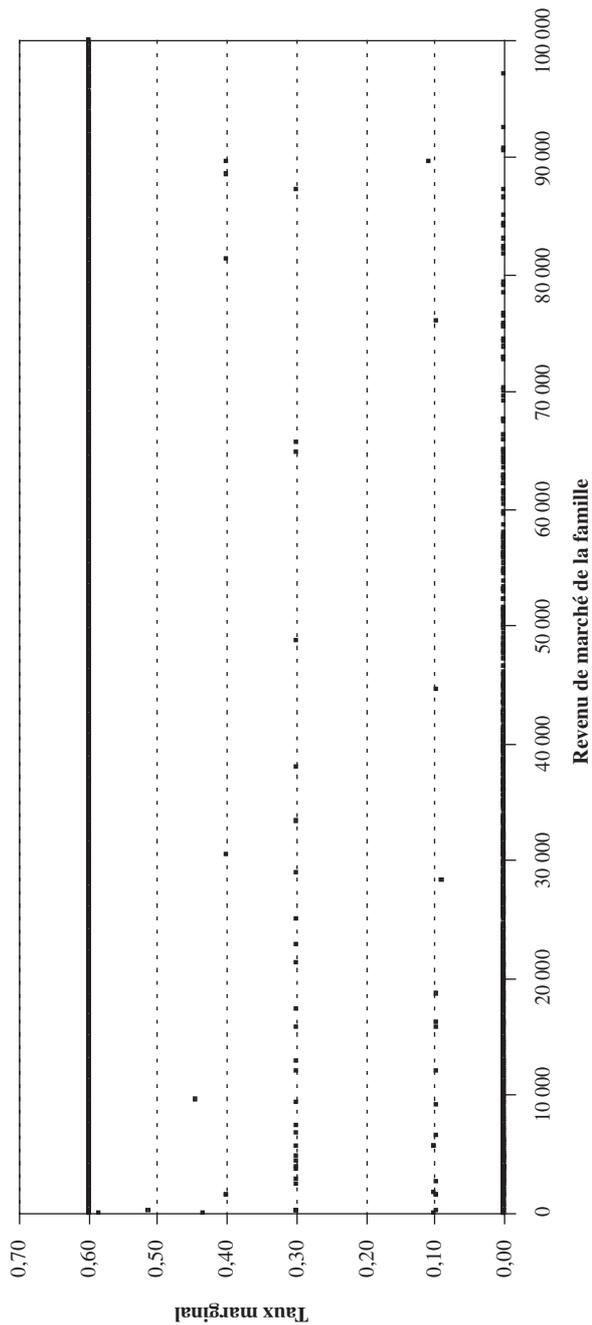
GRAPHIQUE 23

LIEU (EN FORMAT « NUAGE DE POINTS ») ENTRE LE TAUX MARGINAL IMPLICITE D'IMPOSITION ET LE REVENU DE MARCHÉ DU SCÉNARIO C



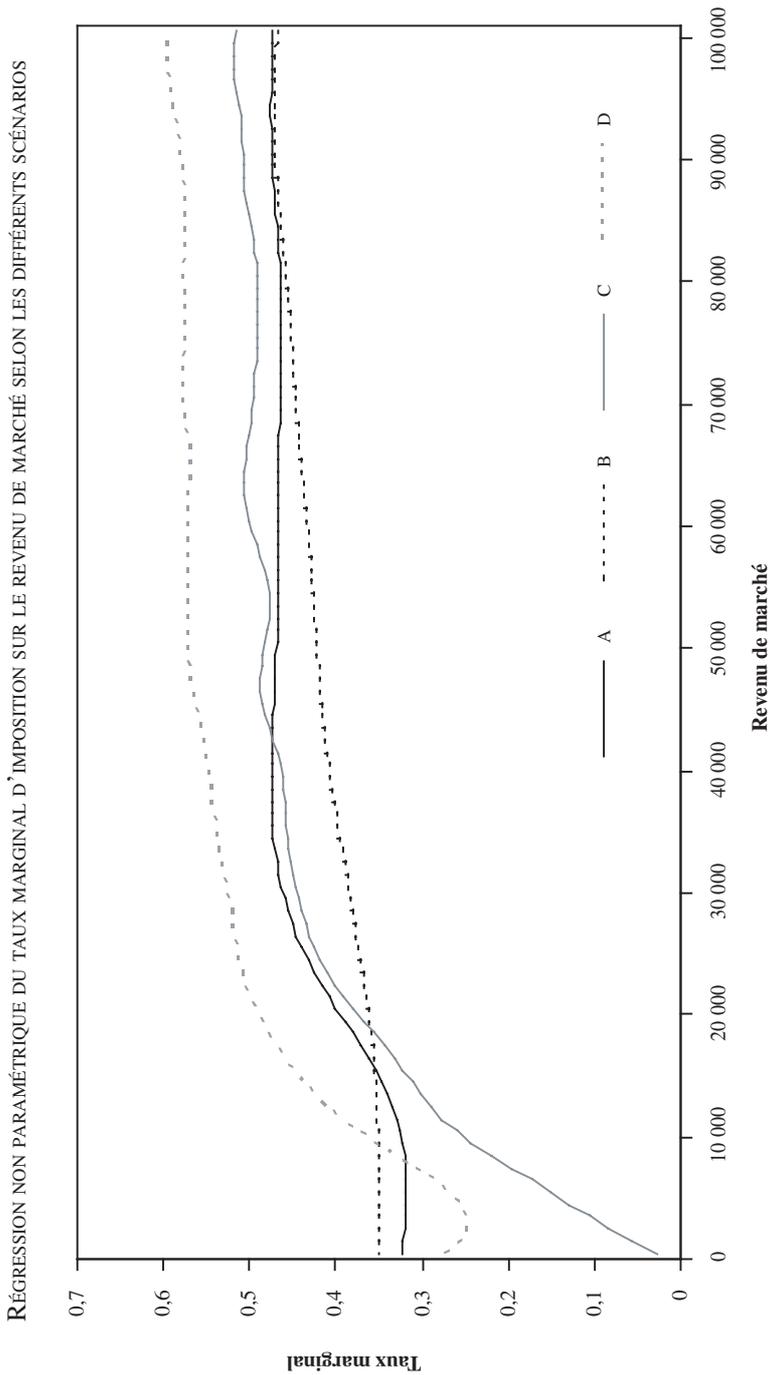
GRAPHIQUE 24

LIEU (EN FORMAT « NUAGE DE POINTS ») ENTRE LE TAUX MARGINAL IMPLICITE D'IMPOSITION ET LE REVENU DE MARCHÉ DU SCÉNARIO D



Le graphique 25 contient la valeur attendue des taux marginaux implicites selon le revenu de marché (par le biais d'une régression non paramétrique) et cela selon les différents scénarios. On remarque que pour le scénario initial A, le taux marginal implicite moyen est situé entre 32 % et 40 % pour la première tranche de revenu ne dépassant pas les 25 000 \$. Par la suite ce taux se stabilise autour de 50 %. Les taux sont initialement plus faibles pour C et D que pour A, et les taux pour A dépassent ceux pour B pour des tranches de revenus plus élevés. En raison de l'augmentation des taux marginaux explicites d'imposition, les taux implicites dans C et dans D sont toutefois supérieurs à ceux dans A pour la majorité de l'intervalle de revenus de marché considéré dans le graphique 25.

GRAPHIQUE 25



## CONCLUSION

Nous avons procédé à une analyse des effets redistributifs et économiques de l'instauration éventuelle d'un régime d'allocation universelle. Rappelons que nous n'avons pas cherché à définir un scénario « idéal » d'instauration de l'AU. Nous avons plutôt cherché, modestement, à tester certains scénarios afin d'étudier leur dynamique sur certaines variables importantes. Des recherches de ce genre permettent, entre autres, d'illustrer certaines difficultés de notre régime actuel de fiscalité/transfert et le prix d'une meilleure intégration.

Il n'est pas facile d'établir un premier bilan de l'allocation universelle du point de vue budgétaire et économique. Les simulations montrent bien qu'elle est réalisable, mais est-elle « souhaitable »? Pour éviter de porter trop de jugements de valeur à ce sujet, nous reprendrons dans ce qui suit trois des prétentions principales véhiculées par les partisans de l'AU et sur lesquelles notre travail de simulation permet d'apporter un certain éclairage.

1. L'AU constitue une forme de transfert vers les personnes plus simple et plus transparente.

Le mérite de l'AU à ce niveau est évident et difficile à nier. Elle permet à la fois de réduire la taille de l'administration publique et le nombre de programmes de transferts affectés aux personnes tout en fournissant une certaine sécurité économique à tous les membres de la collectivité. Bien entendu, cette simplification est au prix d'une redistribution considérable des revenus entre les personnes.

2. L'AU lutterait plus efficacement contre la pauvreté et contre l'exclusion.

Sur ce point crucial pour les partisans de l'AU, notre travail nous incite à être prudent. Il est clair tout d'abord que l'effet de l'instauration d'un régime d'AU dépend fortement du scénario retenu. En effet, l'AU peut autant engendrer de la pauvreté (voir le scénario B) qu'elle peut contribuer à la diminuer (voir les scénarios C et D). Compte tenu de la structure actuelle de la fiscalité et du système de transferts, il serait difficilement acceptable (politiquement et socialement) de procéder, sans modification de la structure des taux de taxation, à l'instauration d'un régime d'AU, comme cela est fait dans le scénario B. Les effets redistributifs d'un déplacement brut d'un régime fortement ciblé et catégorisé vers un régime de nature plus universelle seraient trop adverses. Une AU ne constitue donc pas une panacée automatique au problème de la pauvreté.

Le secret de l'AU comme instrument de lutte contre la pauvreté est plutôt simple : puisqu'il s'agit d'un transfert direct aux personnes, il n'y a qu'à envisager un certain seuil de prestation minimale pour qu'un effet de diminution de la pauvreté soit observé. On peut rétorquer à cette manière de faire qu'elle est particulièrement coûteuse puisqu'elle ne différencie pas les citoyens selon leur revenu disponible au moment d'accorder la prestation. Des transferts plus ciblés ne pourraient-ils pas en faire autant mais à moindre coût? Les gouvernements ont

effectivement généralement valorisé au cours de la dernière décennie les programmes sélectifs au détriment des programmes universels. La conséquence de ce ciblage accru fut une augmentation des taux marginaux implicites et des sentiments de stigmatisation et d'exclusion auxquels font face les plus défavorisés.

Pour des raisons éthiques tout autant qu'économiques, il est néanmoins possible que la réduction des taux marginaux pour les plus pauvres redevienne un enjeu important de notre politique sociale. Le thème de « l'exclusion du marché du travail » est en effet récemment devenu important dans les débats sociaux, et il est difficile de ne pas considérer comme des barrières à l'emploi les taux marginaux implicites d'imposition particulièrement élevés pour certains groupes de notre société.

### 3. L'AU est une proposition réaliste du point de vue budgétaire.

Il est clair que la faisabilité budgétaire et économique d'un régime d'AU dépend de sa générosité. Nous avons estimé dans ce travail que chaque augmentation de 1 % d'un taux marginal constant de taxation générerait suffisamment de ressources budgétaires pour augmenter d'environ 250 \$ le niveau d'AU des adultes (et de 100 \$ le niveau du montant additionnel pour monoparentalité) ou (alternativement) de 650 \$ l'AU pour enfants. Les scénarios C et D, qui sont sans doute plus acceptables d'un point de vue social et politique, impliquent néanmoins des taux marginaux de taxation de 53 % et de 60 %. Ces taux pourraient avoir des effets d'incitation potentiellement très élevés sur l'offre de travail et l'épargne des individus et générer aussi des charges excédentaires importantes. Si ces taux étaient jugés trop élevés pour des raisons d'efficacité économique et d'incitations, il faudrait vérifier si leur diminution à des niveaux plus faibles mettrait en jeu la viabilité sociale et politique d'un régime d'AU. Par ailleurs, en supposant des dépenses publiques constantes en termes réels et par habitant, une croissance économique de 2 % à 3 % durant 10 ans permettrait de réduire de 60 % à 45 % le taux marginal de taxation nécessaire au financement d'un revenu de citoyenneté complet. Une telle croissance économique augmenterait en effet le niveau de vie *per capita* d'environ 30 %, ce qui permettrait une baisse d'environ 30 % du taux moyen de taxation nécessaire pour financer un même niveau de dépenses publiques réelles *per capita* – soit une baisse de 60 % à 45 %.

## BIBLIOGRAPHIE

- ATKINSON, A.B. (1995), *Public Economics in Action. The Basic Income/Flat Tax*, Oxford University Press, Oxford.
- AUBRY, F. (1999), *L'Allocation universelle. Fondements et enjeux*, Confédération des syndicats nationaux.
- BERNIER, J. et S. LÉVESQUE (1995), *Le revenu minimum garanti : formes et modalités possibles*, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique.

- BLAIS, F. (2001), *Un revenu garanti pour tous. Introduction aux principes de l'allocation universelle*, Boréal, Montréal.
- BLAIS, F., J.-Y. DUCLOS, A. ARAAR, M. FILION, M. LAVOIE, J.-F. SIMONEAU, P. TANGUY et Y. VANDERBORGH (2001), *Le revenu de citoyenneté : revue des écrits et consultation des experts*.
- BRESSON, Y. (1994), *Le partage du temps et des revenus*, Economica, Paris.
- DAVIDSON, R. et J.-Y. DUCLOS (2000), « Statistical Inference for Stochastic Dominance and for the Measurement of Poverty and Inequality », *Econometrica*, 68 : 1 435-1 464.
- DUCLÓS, J.-Y., A. ARAAR et C. FORTIN (1999), « DAD: A Software for Distributive Analysis / Analyse distributive », International Development Research Centre, Government of Canada et CRÉFA, Université Laval.
- FERRY, J.-M. (1995), *L'allocation universelle. Pour un revenu de citoyenneté*, Cerf, Paris.
- FITZPATRICK, T. (1999), *Freedom and Security: An Introduction to the Basic Income Debate*, Macmillan Press, London.
- GROOT, L.F.M. (1999), *Basic Income and Unemployment*, Netherlands School for Social and Economic Policy Research, Amsterdam.
- GROOT, L.F.M. et R. VAN DER VEEN (2000), *Basic Income on the Agenda Policy Objectives and Political Chances*, Amsterdam University Press, Amsterdam.
- LERNER, S., C.M.A. CLARK et R.W. NEEDHAM (1999), *Basic Income: Economic Security for all Canadians*, Between the Lines Press, Toronto.
- SEN, A. (1979), « Equality of What » The Tanner Lecture on Human Value, Stanford University.
- SOLOW, R.M. et P. VAN PARIJS (2001), « Foreword », *What's Wrong with a Free Lunch?*, Beacon Press, Boston.
- STANDING, G. (1999), *Global Labour Flexibility: Seeking Distributive Justice*, Macmillan, Basingstoke.
- VAN PARIJS, P. (éd.) (1992), *Arguing for Basic Income*, Verso, London et New York.
- VAN TRIER, W. (1995), *Everyone a King. An Investigation into the Meaning and Significance of the Debate on Basic Incomes with Special Reference to Three Episodes from the British Inter-War Experience*, Fakulteit politieke en sociale wetenschappen, Ph.D thesis, Katholieke Universiteit Leuven.
- WALTER, T. (1989), *Basic Income. Freedom from Poverty, Freedom to Work*, London.